

Compte-rendu
CONGRES
DE L'ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCI
DU MORBIHAN

LOCMINE LE 19 OCTOBRE 2013

Le président, Jacques LE NAY :

Monsieur le député,
Monsieur le sénateur,
Mesdames et messieurs les conseillers régionaux et généraux,
Mesdames et messieurs les maires,
Messieurs les présidents de communautés de communes et de communautés d'agglomération,
Mesdames et messieurs les adjoints,
Mesdames et messieurs les maires honoraires,
Mesdames et messieurs.

Je vous souhaite la bienvenue à Locminé et je vous remercie de votre présence à notre assemblée générale annuelle.

Je remercie monsieur le maire et toute son équipe municipale qui se sont fortement impliqués pour organiser ce congrès.

Vous nous avez également offert des produits locaux et nous vous en remercions vivement.

La matinée se déroulera de la façon suivante :

Assemblée générale :

- le rapport moral d'activité vous sera présenté par Agnès LE GOUGAUD, maire de Plumelin, Secrétaire Générale de l'Association.
Il sera ponctué par l'intervention d'Emmanuel GIQUEL, maire de Sainte-Hélène, administrateur de l'Association, au sujet du nouveau siège de l'Association.
- le rapport financier sera présenté par Paul PABOEUF, maire de Questembert, Trésorier de l'Association ;
- le rapport du commissaire aux comptes sera présenté par Hubert HENRY ;
- ensuite, nous procéderons aux votes sur les comptes.

Nous enchaînerons avec une
Assemblée générale extraordinaire :

- une proposition de modification des statuts de l'Association sera soumise au vote de l'assemblée.

A 10h15 : nous accueillerons les invités et les personnalités officielles

En premier lieu, Grégoire SUPER, maire, adressera un message d'accueil aux invités.

J'introduirai les interventions par une allocution d'ouverture.

Ensuite,

- Arnaud BAYEUX, Directeur du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre interviendra au sujet de la commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale 1914 – 2014 ;
- Suivi d'Alain GUILLOUËT, Administrateur général des finances publiques, Directeur du Morbihan, qui nous fera un « Point sur la révision foncière des valeurs locatives des locaux professionnels » ;

Puis, nous écouterons les interventions successives de :

- Françoise FAVREAU, Directrice académique des services de l'Education Nationale, au sujet de la réforme des rythmes scolaires ;
- François GOULARD, Président du Conseil Général ;
- et pour clôturer la matinée, Jean-François SAVY, préfet du Morbihan, se prêtera bien volontiers à des échanges avec l'assemblée.

Enfin, je procèderai à la remise de la médaille de l'Association à notre hôte, Grégoire SUPER, Maire de Locminé et à la signature d'une convention de partenariat avec notamment, Jean-Pierre GHUYSEN, Délégué régional de la Fondation du Patrimoine Bretagne.

La commune de Locminé offrira l'apéritif dans le hall d'accueil, lequel sera suivi d'un déjeuner.

Avant de passer à l'assemblée générale proprement dite, je vous demanderais d'avoir une pensée pour les maires et maires honoraires, qui sont décédés depuis la dernière assemblée générale :

- Henri BRIAND, Maire de Saint Marcel ;
- Marcel CHEVAL, Maire honoraire de La Chapelle Gaceline ;
- Jean LE BEC, Maire honoraire de Pluméliau ;
- Fortuné LE CALVE, Maire de Merlevenez, Président de la communauté de communes Blavet Bellevue Océan ;
- Jean LETOURNEL, Maire honoraire de Guilliers ;
- André RICHARD, Maire honoraire de Saint Pierre Quiberon ;
- Michel VIGOUROUX, Maire honoraire de Port Louis.

(Une minute de silence...)

En conséquence, de nouveaux maires et présidents de communautés ont été élus à Saint Marcel, Merlevenez et à la communauté de communes Blavet Bellevue Océan.

Nous accueillons au sein de l'Association des maires et présidents d'EPCI du Morbihan, les nouveaux collègues qui ont été élus maires ou président d'EPCI :

- à la communauté de communes Blavet Bellevue Océan, Jacques LE LUDEC remplace Fortuné LE CALVE ;
- à Merlevenez, Jean-Michel CORLAY remplace Fortuné LE CALVE ;
- à Saint Marcel, Armel ROUSSELOT remplace Henri BRIAND.

Qu'ils soient les bienvenus au sein de notre association.

Nous leur présentons tous nos compliments.

Comme il se doit, chaque année, le maire de la commune d'accueil va vous adresser quelques mots, en vous présentant la commune de Locminé.

DISCOURS de Grégoire SUPER, maire de Locminé

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs, chers collègues.

Permettez-moi de vous souhaiter la bienvenue dans le pays de la Maillette et à Locminé en particulier.

J'ai plaisir à vous accueillir dans notre toute nouvelle salle, vous êtes parmi les premières personnes à la découvrir, puisqu'elle ne sera inaugurée que le 9 novembre.

La construction de cette salle multifonctions aura coûtée 6 M € HT, financée à parité par la Ville de Locminé et Locminé Communauté dans un jeu gagnant / gagnant qui permet de construire un seul équipement capable de remplir une fonction « salle des fêtes » et, en un même lieu, une fonction salle de spectacle.

Ce mode de financement d'un équipement public est à mon sens un exemple remarquable de mutualisation et de gestion des deniers publics.

Je ne doute pas que ce nouvel équipement permettra de favoriser la dynamique culturelle et sociale de nos communes, et contribuera au développement économique de notre territoire.

A noter que cette salle est chauffée essentiellement à l'énergie renouvelable grâce à un réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois, et demain par une unité de méthanisation du site LIGER, qui sera un pôle de production d'énergies renouvelables exemplaire, et le puits à carbone de Locminé Communauté.

Locminé, c'est avant tout une ville dynamique et accueillante, d'une taille très modeste (486 hect), basée au cœur de l'agroalimentaire, rassemblant sur son territoire l'ensemble de la filière (les producteurs, les industriels et les salariés).

L'agroalimentaire s'est développé grâce en particulier à la capacité importante de notre station d'épuration de l'équivalent de 90 000 habitants, adossée aujourd'hui à un site de compostage des boues.

Locminé compte au dernier recensement 4 225 habitants pour environ 3 700 emplois, et s'inscrit dans une communauté de communes de 15 000 habitants regroupant 7 communes du canton.

L'influence de Locminé s'étend bien au-delà de son petit territoire, et touche une zone de chalandise de 25 000 personnes pour une centaine de points de vente sur notre commune.

Le pays de Locminé a toujours su être innovant et dynamique pour accueillir et fidéliser sur son territoire une clientèle quelquefois volatile et exigeante. ; accompagner au mieux les porteurs de projets car l'emploi, sa pérennité, son renouvellement, son développement est depuis de longues années la priorité de nos priorités.

Locminé est une ville qui se modernise et évolue à travers la construction de nombreux équipements structurants : Centre aquatique, salle multifonctions, pôle d'énergies renouvelables, parcs d'activités etc ...

Et bientôt un espace santé, qui sera une réponse à notre volonté de réaliser une carte de santé plus proche des besoins réels de la population.

A travers tous ces projets, nous construisons collectivement notre territoire de demain : celui de nos enfants et de nos petits-enfants.

Ces évolutions, nous les initions en priorisant l'activité économique qui devient alors moteur de croissance, pour permettre aux collectivités d'investir dans des équipements de loisirs et de bien être comme celui-ci.

A noter également sur notre commune un tissu associatif très développé.

En effet, grâce notamment à la qualité de nos installations, notre ville attire et rassemble plus de 50 associations sportives ou culturelles. Une population installée bien au-delà de notre territoire qui trouve à Locminé tous les équipements essentiels : Cinéma (avec environ 30 000 entrées/an), Médiathèque, de nombreux équipements sportifs dont le centre aquatique tout récent et maintenant cet espace multifonctions.

Locminé compte ainsi près de 2 000 licenciés sportifs mais aussi 9 établissements scolaires pour près de 2 000 scolaires.

Voici brossé très sommairement le portrait de notre ville que nous espérons accueillante et attractive.

Je vous souhaite une Assemblée Générale constructive et sereine, et j'aurais plaisir à vous retrouver à l'issue de votre réunion.

Le président :

Bien, merci monsieur le maire.

A l'accueil, il vous a été remis :

- un dossier dans lequel vous trouverez :
- le programme de la journée ;
- les documents financiers de l'Association ;
 - la proposition de modification des statuts de l'Association.

Vous trouverez dans votre sacoche, offerte par la Mutuelle Nationale Territoriale et son partenaire, la Banque Fédérale Mutualiste :

- le magazine du département ainsi qu'un stylo, offerts par le conseil général,
- le 1^{er} numéro du journal d'information semestriel des archives départementales ;
- et divers documents que je vous invite à consulter.

Vous recevrez fin novembre, comme chaque année, l'AGENDA 2014 en cours d'édition.

Je laisse à présent la parole à la secrétaire générale, Agnès LE GOUGAUD afin de présenter le rapport d'activité de cette année.

1^{ère} partie : ASSEMBLEE GENERALE

Madame Agnès LE GOUGAUD, Secrétaire générale :

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale statutaire 2013 de l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan.

I- RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE

Le bureau et le conseil d'administration de l'Association se sont réunis 2 fois depuis le dernier Congrès du mois d'octobre 2012. Un certain nombre de décisions ont été prises à l'unanimité, dont je vais vous faire part ci-après.

1. LES INVITATIONS

L'Association est invitée à de très nombreuses réunions, comités de suivi, inaugurations : le Président s'est rendu à une cinquantaine d'entre elles et des élus que nous remercions vivement se sont rendus disponibles pour assister à une trentaine d'autres.

2. LES COMMISSIONS

Une des missions de l'Association des Maires est de proposer des élus au sein des commissions nationales, régionales ou départementales, généralement mises en place par l'Etat.

A la suite des élections municipales, toutes les commissions seront renouvelées.

La liste des commissions actuelles ainsi que leur composition est consultable sur le site Internet de l'Association.

3. LES RENCONTRES DU PRESIDENT

a) Rencontre SDEM – Orange - AMPM

Le 14 janvier dernier, le Président a rencontré Henri LE BRETON, Président du SDEM, Jacques LE COMPAGNON, Directeur des relations avec les collectivités locales du Morbihan, Guy MICHEL, Département développement affaires à l'Unité de Pilotage du Réseau Ouest (UPRO) et Bernard LETORT, interlocuteur collectivités à l'UPRO.

S'agissant de la procédure relative au renouvellement des permissions de voirie au profit d'Orange, un accord est intervenu au niveau national entre l'Association des Maires de France et Orange, avec notamment, un modèle d'arrêté qui a été envoyé par mèl à toutes les communes du Morbihan.

Après quelques échanges, la nécessité de communiquer entre le SDEM et Orange est ressortie, au sujet des travaux en cours ou à venir, des propriétés des fourreaux, de l'effacement des réseaux. Il a été décidé d'organiser une réunion mensuelle entre le SDEM et Orange, à laquelle l'AMPM sera invité 2 fois par an.

b) Manifestations culturelles dans les lieux de culte

Le 22 février, le Président a rencontré Irène DE CHATEAUTHIERRY, Responsable de la Commission diocésaine d'art sacré et Bernard DELHAYE, Président de l'Art dans les chapelles.

Un Guide va être réalisé, sous format dématérialisé, afin de rappeler les rôles de chacun pour l'entretien et l'utilisation des lieux de cultes et sur les possibilités d'y organiser des manifestations culturelles. Des réunions d'information seront aussi organisées afin de sensibiliser tous les intervenants en la matière.

c) ARIC

Le 18 mars, le Président a rencontré Valérie AUTISSIER, Directrice de l'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales et Christian URVOY, Président, qui ont rappelé les missions de l'aric : accompagnement des projets de territoire, valorisation de l'expérience des élus, aide à la formation des élus. L'aric sera bien entendu à la disposition des nouveaux élus, à la suite des élections municipales de 2014.

4. LES REUNIONS D'INFORMATION

Le 24 janvier dernier a eu lieu à la médiathèque de Locminé une réunion d'information : « Sociétés d'économie mixte (Sem) et sociétés publiques locales (Spl) : quels outils pour les projets des collectivités ».

La réunion s'est terminée par une Visite de la Chaufferie-bois de Locminé gérée par la Sem Liger

L'Association des maires et présidents d'E.P.C.I. du Morbihan a organisé une réunion d'information au sujet des branchements provisoires le mardi 5 février, à Plouay. Un diaporama a été transmis par mèl à toutes les communes et EPCI du Morbihan.

Le 2 avril dernier a eu lieu au Palais des arts, à Vannes, une réunion d'information au sujet de « la collecte des déchets : santé et sécurité au travail avant tout », co-organisée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (CDG56), la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Bretagne (CARSAT Bretagne), la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement de l'Ouest (FNADE Ouest) et l'Association des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan (AMPM56).

La charte morbihannaise pour l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail dans la gestion des déchets a été signée en fin de réunion par les 4 partenaires afin de renforcer ce dispositif. J'y représentais d'ailleurs le Président.

Le 28 mai, en matinée, le groupe Le Moniteur a organisé un Forum de la commande publique locale, au Palais des arts à Vannes.

5. AUTRES EVENEMENTS

a) Signature de la charte de l'éco-consommation du Morbihan

Le 7 février dernier a été signée la charte de l'éco-consommation du Morbihan, au Conseil général, par les représentants des grandes enseignes, la chambre de commerce et d'industrie, l'ademe, les associations de consommateurs, le conseil général et l'Association des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan représentée par Monsieur Olivier COULON, Vice-Président de l'Association, Vice-président de Vannes agglomération et Maire de Plougoumelen.

Cette charte a pour but de créer des partenariats locaux avec les enseignes de la grande distribution à travers des opérations de sensibilisation à l'éco-consommation.

b) Congrès de l'Association des Maires de France

Le prochain Congrès national des maires et présidents de communautés aura lieu du 18 au 21 novembre 2013, à Paris, Porte de Versailles et aura pour thème *« Les maires au cœur de l'action – Protéger, rassembler, construire »*.

Le dîner des parlementaires a lieu le mardi 19 novembre à 19h30, au 7^{ème} étage du 101 rue de l'Université. Il y a 65 places. Les réservations se font par mèl uniquement : pmolac@assemblee-nationale.fr

c) Signature de la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine

En 2^{ème} partie de réunion, l'Association et la Fondation du Patrimoine signeront une convention de partenariat afin de mener des actions communes en faveur du patrimoine des collectivités territoriales.

Depuis plusieurs mois, l'Association diffuse le bulletin de la Fondation en même temps que sa Lettre mensuelle, par mèl.

Je laisse la parole à Emmanuel GIQUEL afin de nous parler du nouveau siège mutualisé de l'Association.

6. NOUVEAU SIEGE MUTUALISE DE L'ASSOCIATION

Fin juin s'est déroulé le déménagement des 3 structures : Association des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan, Eau du Morbihan et Morbihan Energies.

Notre nouvelle adresse est donc au : 27 rue de Luscanen, CS52167, 56005 Vannes cedex.

J'en profite pour remercier le maire de Vannes, David ROBO, dont les services ont permis un déménagement rapide et gratuit.

Je ne vous cacherais pas que les travaux n'étaient pas complètement terminés mais comme vous l'avez peut-être déjà vu lors de l'inauguration du 11 octobre dernier ou d'une porte ouverte ultérieure organisée par l'une ou l'autre des entités, on a bien avancé !

Ainsi, nous avons construit un bâtiment d'une surface de 3 300 m² regroupant 80 postes de travail et une salle d'assemblée d'une capacité de 100 places assises, sur un terrain d'un hectare et demi.

Comme je l'ai déjà dit, l'Association n'est que le petit poucet de l'histoire puisqu'elle n'occupe que 3 bureaux et une petite salle de réunion sur une surface de 120 m².

Le bâtiment, situé dans le quartier de Fétan Blay, à Vannes, porte la signature de l'architecte vannetais, Xavier Fraud. Construit sur un terrain accidenté, il en épouse les formes tout en s'inscrivant dans une démarche d'éco-construction.

Ce bâtiment qui répond aux critères du label Passivhaus (notamment moins de 15 kWh par mètre carré de chauffage) s'inscrit dans une démarche de sobriété et d'efficacité énergétiques qui vise à limiter son impact sur le réseau électrique. A cette fin, il dispose en particulier d'un système de ventilation à double flux, de luminaires à haute performance et de pompes à chaleur géothermiques.

Respectant des espaces identifiés pour chacune des trois structures, le bâtiment mutualise des espaces communs comme les places de stationnement, les salles de réunion ou bien encore les locaux techniques. Cette mutualisation vaut aussi pour l'exploitation des lignes téléphoniques, des serveurs informatiques et de la logistique courante.

Voilà, si vous n'avez pas encore visité le bâtiment, je vous invite à le faire lors de la porte ouverte organisée par l'Association, jeudi 24 octobre prochain à 11h, sur place.

La Secrétaire générale :

Merci monsieur le maire pour cette présentation. Le rapport d'activité arrive à son terme. Je laisse la parole au Président.

Jacques LE NAY - Président

Je vous remercie Agnès pour ce rapport d'activité ainsi qu'Emmanuel GIQUEL, administrateur pour son intervention.

Je laisse la parole au Trésorier de l'Association, Paul PABOEUF, pour présenter le rapport financier.

II- RAPPORT FINANCIER

Dans le dossier se trouvent :

- le compte de résultat 2012 ;
- le bilan 2012 ;
- un compte de résultat au 15 septembre 2013 ;
- le budget prévisionnel 2014 ;

Au 31 décembre 2012 :

Le **COMPTE DE RESULTAT** se présente de la manière suivante :

Total des produits :	254 122 €
Total des charges :	232 520 €
Avec le résultat financier s'élevant à	1 477 €

le résultat de l'année 2012 est de + 23 079 €.

Pour information,

En ce qui concerne **les produits**, les postes les plus importants sont :

Les cotisations des communes et EPCI	238 145 €
La subvention du Conseil Général	7 650 €
La participation des élus à l'AG	5 573 €

En ce qui concerne **les charges**, les postes les plus importants sont :

La cotisation départementale à l'AMF	103 194 €
Le remboursement au CDG 56	22 765 €
La rémunération du personnel	58 315 €
Les charges sociales	22 456 €
Les frais de l'A.G.	7 100 €
Les frais de déplacements.....	6 390 €

En qui concerne le BILAN au 31 décembre 2012

la situation s'équilibre à 279 659 € compte tenu :

Des immobilisations incorporelles (logiciels).....	194 €
Des immobilisations corporelles (mobiliier, véhicule, informatique + terrain)	190 646 €
Des cotisations et autres restant à encaisser au 31/12/2011	1 440 €
Des placements à la Poste au 31/12/12.....	7 081 €
Des disponibilités (CCP) à la Poste au 31/12/12	76 548 €
Des charges constatées d'avance.....	3 749 €

TOTAL

279 659 €

Les comptes 2012 ont été arrêtés par le conseil d'administration à l'unanimité, Le 17 avril dernier.

Au 15 septembre 2013 :

Le **COMPTE DE RESULTAT** se présente de la manière suivante :

Total des produits réalisés :	261 929 €
Total des charges réalisées :	175 352 €

le résultat à mi-parcours de l'année 2013 est de + 86 577 €.

Ce résultat permettra donc de financer les 83 609 € de charges estimées restant à réaliser d'ici la fin de l'année.

Pour information,

En ce qui concerne **les produits**, les postes les plus importants sont :

Les cotisations des communes et EPCI	250 636 €
La subvention du Conseil Général	7 650 €

En ce qui concerne **les charges**, les postes les plus importants sont :

La cotisation départementale à l'AMF	104 112 €
Le remboursement au CDG 56	11 368 €
La rémunération du personnel	28 620 €
Les charges sociales	16 917 €

Budget prévisionnel 2014

Le budget prévisionnel 2014 ne prévoit pas d'augmentation de la cotisation qui resterait de :

- 0,296 euros par habitant pour les communes ;
- 0,047 euros par habitant pour les EPCI.

L'Association des Maires de France, quant à elle, envisage d'augmenter sa cotisation de 0,1% lors du prochain Congrès de novembre.

En fin d'exercice, le résultat devrait être positif de 10 000 euros.

Pour information, s'agissant du financement des nouveaux locaux de l'Association :

L'Association devait contracter un emprunt de 490 000 euros sur 20 ans au taux fixe de 3,99 %. Le taux a été renégocié à 3,60%.

Le Conseil Général du Morbihan a accepté de garantir le prêt à hauteur de 50%.

Une partie des réserves financières de l'Association ayant été reconstituée, le montant emprunté devrait diminuer et s'établir à hauteur de 400 000 euros.

Le Président :

Merci au Trésorier, Paul PABOEUF, pour cette présentation et avant d'approuver les comptes, je laisse la parole au commissaire aux comptes, monsieur Hubert HENRY.

Rapport sur les comptes par Hubert HENRY, Commissaire aux comptes

Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur le contrôle des comptes annuels de l'Association des Maires et des Présidents d'E.P.C.I. du Morbihan tels qu'ils sont joints au présent rapport, de la justification de nos appréciations et sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi. Les comptes annuels, ont été arrêtés par votre Conseil d'administration et la Direction générale de l'association.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues. Nous avons également procédé conformément aux normes de l'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, les informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et des comptes annuels.

Je vous remercie de votre attention.

Le Président :

Merci monsieur le commissaire aux comptes.

Des observations à faire sur les chiffres présentés ? Des questions ? Aucune.

- approuvez-vous le compte de résultat et le bilan pour l'année 2012 ?

Le compte de résultat et le bilan de l'année 2012 sont approuvés par l'assemblée générale.

- des questions sur le budget prévisionnel 2014 ? Aucune
- approuvez-vous le budget prévisionnel 2014 ?

Le budget prévisionnel 2014 est approuvé par l'assemblée générale.

Les Comptes sont adoptés à l'unanimité.

Je vous remercie.

Notre assemblée ordinaire est close.

Comme vous l'avez peut être constaté sur le programme, je vais aussi soumettre au vote une proposition de modification des statuts, pour cela,

Je déclare l'assemblée générale extraordinaire 2013 ouverte.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Proposition de modification des statuts

Le bureau et le conseil d'administration de l'Association du 11 octobre dernier, ont décidé, à l'unanimité, de soumettre au vote de l'assemblée générale, une modification des statuts au sujet de la composition du conseil d'administration.

En effet, le premier paragraphe de l'article 8 des statuts actuels prévoit :

« *L'Association est administrée par un conseil d'administration composé :*

- *d'un maire par canton*
- *de LORIENT qui ne désigne qu'un seul délégué*
- *de 2 présidents de communautés de communes*
- *des 2 présidents des 2 communautés d'agglomération ; chaque président désigne un suppléant, pour la durée du mandat, sauf décès ou incapacité. »*

Une nouvelle carte des cantons va prochainement entrer en vigueur et réduira le nombre de cantons de 42 à 21. En l'absence de modification des statuts, le nombre d'administrateurs de l'Association serait réduit d'autant et la représentation de la diversité des territoires en souffrirait.

Aussi, il est proposé de modifier les statuts comme suit :

« *L'Association est administrée par un conseil d'administration composé :*

- *de 33 membres élus au scrutin proportionnel de liste à la plus forte moyenne, à un tour, par les maires du département et présidents d'EPCI adhérents (à jour de leur cotisation), dont 3 Présidents de communautés de communes et au moins 10 maires de communes*

- de moins de 1500 habitants, en veillant à une juste représentation des femmes maires ;*
- *des présidents des communautés d'agglomération ; chaque président désigne un suppléant, pour la durée du mandat, sauf décès ou incapacité ;*
 - *des maires des deux plus grandes villes du Morbihan. »*

En complément, le règlement intérieur de l'Association est modifié comme suit :

« Article 16 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le scrutin proportionnel de liste à la plus forte moyenne, à un tour, par les maires et présidents d'EPCI adhérents (à jour de leur cotisation) a lieu par correspondance, avec double enveloppes.

Les votes sont adressés au siège de l'Association.

Le conseil d'administration sortant procède au dépouillement des votes et à la proclamation des résultats. »

Dans le règlement intérieur, l'ancien article 16 deviendra 17, et le 17 deviendra 18.

L'adresse du siège de l'Association des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan sera actualisée.

Enfin, conformément à l'article 16 du Règlement intérieur, relatif aux modalités de modification des statuts, « *les statuts ne peuvent être modifiés que par une assemblée générale extraordinaire comprenant au moins le tiers des membres actifs de l'Association présents ou représentés* ».

Cette proposition a été envoyée par mèl et par courrier à tous les maires et présidents d'EPCI du Morbihan la semaine dernière. Vous en trouverez aussi un rappel dans votre dossier.

Etes-vous d'accord pour procéder à un vote à main levée ? Oui

Si oui, approuvez-vous cette proposition de modification des statuts ?

La proposition de modification des statuts est approuvée par l'assemblée générale à l'unanimité.

Je vous remercie.

Notre assemblée générale extraordinaire est maintenant close.

Je vais vous demander quelques minutes de patience pour nous permettre d'accueillir les personnalités qui nous attendent. Merci.

Le Président :

Nos assemblées générales statutaires ordinaires et extraordinaires étant closes,
Je vous propose de poursuivre cette réunion.
Je salue et remercie les invités qui nous font l'honneur de leur présence à notre congrès.

Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir :

- Monsieur Jean-François SAVY, Préfet du Morbihan ;
- Messieurs les sous-préfets de Lorient et de Pontivy,
- Madame et messieurs les parlementaires,
- Monsieur le Président du Conseil général,
- Mesdames et messieurs les conseillers régionaux et généraux;
- Mesdames et messieurs les directeurs des services de l'Etat et du département ;
- Mesdames et messieurs les secrétaires de mairie et les directeurs des services des communes ;
- Mesdames et messieurs des organismes partenaires des collectivités.

Nous avons les excuses de :

- Pierrick MASSIOT, président du Conseil régional ;
- Madame la présidente de l'Association des maires d'Ille et Vilaine, Françoise GATEL ;
- Monsieur le président de l'Association des maires du Finistère, Jean René JONCOUR ;
- Monsieur le président de l'Association des maires des Côtes d'Armor, René REGNAULT;
- Monsieur le président de l'association des anciens conseillers généraux et anciens maires, Guy SINEL.

Je laisse la parole à Grégoire SUPER, Maire de Locminé, pour accueillir nos invités.

Intervention de Grégoire SUPER, Maire de Locminé

Monsieur Le Préfet,
Messieurs les sous-préfets,
Madame et messieurs les parlementaires,
Monsieur le Président du Conseil général,
Monsieur le Président de l'Association des maires,
Mesdames et messieurs les conseillers régionaux et généraux,
Mesdames et messieurs les directeurs des services de l'Etat et du département,
Mesdames et messieurs les secrétaires de mairie et les directeurs des services des communes,
Mesdames et messieurs des organismes partenaires des collectivités.
Chers collègues.

La baisse des dotations de l'Etat aux collectivités, entamée il y a plusieurs années par le gel des dotations de l'Etat, va s'accroître.
On connaît tous les raisons de cette réduction qui j'ose le dire, quitte à heurter certaines sensibilités, m'apparaît légitime.

Le déficit de l'Etat est tel qu'une simple envolée des taux d'intérêts aurait des conséquences redoutables sur notre économie.
Ce déficit chronique constitue de ce fait une dépendance inquiétante vis-à-vis de nos créanciers.

C'est pourquoi nous devons tous avoir comme objectif cardinal d'accroître l'utilité sociale, c'est-à-dire collective, de chaque euro dépensé.
Cette rigueur, nous la devons à nous-même, nous la devons à nos enfants pour ne pas leur laisser un héritage trop lourd à porter.
L'Etat sera donc demain moins généreux avec nos collectivités, je n'y vois pas là un signe de désengagement comme certain, mais plutôt un signe d'une gestion rigoureuse, une nécessité absolue si l'on veut laisser aux générations futures un déficit supportable.

Aujourd'hui nous rentrons dans une ère nouvelle ... l'Etat providence, la société providence ... fait partie de notre passé.
Pourtant des réformes décidées par l'Etat, sans concertation, nous obligent à devoir faire face à de nouvelles dépenses importantes qui ne vont pas sans nous inquiéter, nous, Maires de petites collectivités.
Je pense ici bien entendu à la réforme des rythmes scolaires qui va coûter à nos collectivités plus de 150 € par enfant pour Locminé, soit environ 4 à 5 points d'impôts locaux en plus!
Mais dans cette réforme, le législateur a-t-il tenu compte des projets des enseignements ? Des infrastructures nécessaires ? De la capacité des collectivités à recruter et fidéliser des animateurs ? Et surtout que reste-il de l'intérêt de l'enfant ?
Enfin, Est-ce le bon moment de mettre en place une réforme qui coûtera cher au contribuable ?
Je compte bien entendu sur l'AMM et sa grande sœur l'AMF pour peser avec force sur ce débat, afin de donner des gages de financement durable aux communes.

Mes chers collègues, comme vous avez sûrement pu le constater, les périodes de crise induisent l'incertitude et poussent les organisations à s'interroger sur l'efficience sur leur politique.

Mais malgré la crise et le désengagement de l'Etat, prenons dans nos collectivités le pari d'agir !

Agir avec moins de moyens certes, mais agir dans des investissements structurants pourvoyeurs d'emplois,

Agir par l'action, sans polémique stérile où effet d'annonces, pour le bien collectif car l'immobilisme n'est pas une solution

Agir quand bien même le différentiel entre temps réel et temps politique exige du courage et de la persévérance de la part des élus qui ne sont pas sûrs de cueillir les fruits de leurs décisions.

Et pour agir dans ce contexte actuel, je pense que l'échelon local reste essentiel, avec la force de la proximité, ce lien irremplaçable qu'il est souhaitable de maintenir au centre des décisions.

La responsabilité du maire consiste à savoir rassembler pour avancer collectivement, car rien d'ambitieux, rien d'audacieux, ne peut se faire sans la volonté de tous.

Nous devons nous prendre en main, ne compter que sur nous-mêmes, sur nos actions, nos solidarités, nos envies d'avancer ensemble pour construire demain.

Mes chers collègues, vous êtes, ou plutôt nous sommes, au cœur de la vie locale, dans l'action au quotidien et en permanence : de l'accueil de la petite enfance à l'accompagnement du grand âge, de la lutte contre l'exclusion sociale au développement économique du territoire.

Et alors que le contexte économique impact fortement la gestion de nos collectivités, gardons confiance en l'avenir en considérant nos contraintes nouvelles comme une opportunité pour revisiter nos actions, pour explorer de nouvelles pistes.

Devant cette nécessité, nous devons être inventifs, gérer nos finances avec mesure et raison, trouver de nouvelles ressources sans peser plus sur les contribuables que nous sommes.

En ce sens la transition énergétique que nous connaissons doit être avant tout une chance pour nos territoires dès lors qu'ils s'en saisissent pleinement.

L'exemple de la SEM LIGER, avec comme actionnaire principal la ville de Locminé et Locminé Communautés, en est le meilleur exemple

LIGER produira 4 énergies vertes essentielles pour notre territoire : de l'électricité, de la chaleur, du bio GNV c'est-à-dire du Gaz Naturel Véhicule équivalent à 300 000 litres de gasoil par an et des bio fertilisants.

LIGER permettra aussi la résorption agricole de 2000 hectares de plan d'épandage tous les ans et sera demain le « puits à carbone » du territoire de Locminé Communautés.

Pour réaliser ce concept qui sera une première en Europe, LIGER investira 14 M€, pour un retour sur investissement estimé à 8 ans.

Ce pôle d'énergie, qui sera demain la 1^{ère} zone décarbonée d'Europe, nous permettra de répondre demain aux enjeux forts de notre territoire et de préparer l'avenir sereinement pour nos collectivités, nos entreprises et nos concitoyens.

N'en déplaisent à certains, nous ne sommes pas ici dans l'écologie idéologique... mais bien dans l'écologie pragmatique et rationnelle au service de tous.

Mesdames, Messieurs, comme vous le constatez, nous avons pris dans notre pays de la Maillette le parti du volontarisme, de l'action, pour offrir aux habitants et aux entreprises du centre Morbihan un cadre de vie agréable, dans un territoire dynamique qui sait recevoir ses habitants et ses forces vives, en priorisant dans nos politiques locales le développement économique.

Aussi que vous soyez du centre Morbihan, ou des environs, vous avez pu faire le constat d'un territoire en pleine évolution : Centre aquatique, salle multifonctions, pôle d'énergie renouvelable, parcs d'activités, Maison de santé, etc ...

Aussi dans le contexte économique difficile que nous connaissons, notre bassin de vie s'impose comme un de ceux qui résiste le mieux à la crise de l'emploi, fruit d'une action qui s'inscrit dans la durée, et d'un travail audacieux, volontariste mais toujours cohérent.

Les projets ne manquent pas pour construire la ville de demain, notre énergie non plus.

Je reste persuadé que dans vos collectivités il en va de même car ce qui fait le trait d'union entre nous tous, c'est notre volonté de préparer l'avenir de nos communes, de doter nos communes des infrastructures nécessaires à leur attractivité et de créer les conditions du développement économique de nos territoires.

Permettez-moi en conclusion, alors que le mandat de maire touche à sa fin, que les modalités électorales vont changer en 2014 et que le contexte de crise impacte fortement nos budgets locaux, de saluer la singularité et l'importance du mandat de Maire, garant du « vivre ensemble ».

Je salue votre engagement au service des citoyens, je salue votre dévouement.

Votre engagement, au-delà de toute pensée politicienne, est à cet égard un atout essentiel pour la qualité de vie de nos administrés.

Merci de votre écoute.

Le Président :

Merci monsieur le maire. Merci Grégoire.

PROPOS INTRODUCTIFS DU PRESIDENT

Pour éviter toute redite avec notre assemblée générale statutaire, nos invités me le pardonneront, je ne reviendrai pas sur le compte-rendu d'activité 2013.

Je rappellerai tout de même l'évènement de l'année pour l'Association, en dehors du Congrès d'aujourd'hui bien sûr : **le déménagement au sein du siège mutualisé avec Eau du Morbihan et Morbihan Energies.**

Nous avons construit un bâtiment d'une surface de 3 300 m² regroupant 80 postes de travail et une salle d'assemblée d'une capacité de 100 places assises, sur un terrain d'un hectare et demi.

Toutefois, l'Association n'occupe que 3 bureaux et une petite salle de réunion sur une surface de 120 m².

Le bâtiment, situé dans le quartier de Fétan Blay, à Vannes, porte la signature de l'architecte vannetais, Xavier Fraud. Construit sur un terrain accidenté, il en épouse les formes tout en s'inscrivant dans une démarche d'éco-construction.

Ce bâtiment qui répond aux critères du label Passivhaus (notamment moins de 15 kWh par mètre carré de chauffage) s'inscrit dans une démarche de sobriété et

d'efficacité énergétiques qui vise à limiter son impact sur le réseau électrique. A cette fin, il dispose en particulier d'un système de ventilation à double flux, de luminaires à haute performance et de pompes à chaleur géothermiques.

Respectant des espaces identifiés pour chacune des trois structures, le bâtiment mutualise des espaces communs comme les places de stationnement, les salles de réunion ou bien encore les locaux techniques. Cette mutualisation vaut aussi pour l'exploitation des lignes téléphoniques, des serveurs informatiques et de la logistique courante.

Nous sommes très heureux de la réussite de ce projet.

Par ailleurs, durant l'année, l'Association a organisé un certain nombre de **réunions d'information** sur des sujets variés tels que :

- Les Sociétés d'économie mixte (Sem) et sociétés publiques locales (Spl) : quels outils pour les projets des collectivités ?

La réunion s'est terminée par une Visite de la Chaufferie-bois de Locminé gérée par la Sem Liger ;

- les branchements provisoires, en partenariat avec ERDF ;

- En partenariat avec le groupe Le Moniteur, un Forum de la commande publique locale.

- la collecte des déchets : santé et sécurité au travail avant tout », co-organisée par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Morbihan (CDG56), la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail de Bretagne (CARSAT Bretagne), la Fédération Nationale des Activités de la Dépollution et de l'Environnement de l'Ouest (FNADE Ouest) et l'Association des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan (AMPM56).

La charte morbihannaise pour l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail dans la gestion des déchets a été signée en fin de réunion par les 4 partenaires afin de renforcer ce dispositif ;

En effet, l'Association est souvent sollicitée pour instituer des partenariats dans le cadre de **chartes** :

- Ainsi, le 7 février dernier a été signée la charte de l'éco-consommation du Morbihan, au Conseil général, par les représentants des grandes enseignes, la chambre de commerce et d'industrie, l'ademe, les associations de consommateurs, le conseil général et l'Association des maires et des présidents d'EPCI du Morbihan représentée par Monsieur Olivier COULON, Vice-Président de l'Association, Vice-président de Vannes agglomération et Maire de Plougoumelen.

Cette charte a pour but de créer des partenariats locaux avec les enseignes de la grande distribution à travers des opérations de sensibilisation à l'éco-consommation.

- En 2^{ème} partie de réunion, l'Association et la Fondation du Patrimoine signeront une convention de partenariat afin de mener des actions communes en faveur du patrimoine des collectivités territoriales.

Depuis plusieurs mois, l'Association diffuse le bulletin de la Fondation en même temps que sa Lettre mensuelle, par mèl.

Enfin, un évènement à venir :

Le 96ème Congrès national des maires et présidents de communautés aura lieu du 18 au 21 novembre 2013, à Paris, Porte de Versailles et aura pour thème « *Les maires au cœur de l'action – Protéger, rassembler, construire* ».

En conclusion de ce bref compte-rendu d'activité de notre Association, je peux affirmer que toutes ces actions n'auraient pu aboutir sans le dévouement des membres du bureau et du conseil d'administration de l'Association, qui travaillent en bonne collaboration avec la directrice-juriste, Alexia ÉTORÉ et la secrétaire-comptable, Nathalie POSTOLLEC. Je tiens ici à les remercier.

Avant de laisser la parole à nos différents invités, je souhaite évoquer devant vous différents sujets qui me paraissent d'actualité et me faire le relais de l'Association des Maires de France.

Tout d'abord, il est un sujet récurrent que l'Association des Maires de France n'a de cesse de suivre : **l'inflation normative**.

En effet, beaucoup de très bonnes initiatives ont été prises depuis plusieurs années : création de la Commission consultative d'évaluation des normes, moratoire sur les normes, rapport et proposition de loi du sénateur Doligé, rapport et proposition de loi du député Morel-à-L'Huissier, proposition de loi Gourault-Sueur rapport Boulard-Lambert, annonce d'un choc e simplification...

Pourtant, rien de concret encore car il nous faut changer en profondeur, avec détermination et constance, la culture administrative de notre pays. Aussi, l'Association des Maires de France invite les maires qui le souhaitent à apporter leur contribution écrite à ce sujet pour que lors du prochain Congrès de novembre 2013 à Paris, elle puisse alerter solennellement le Premier ministre avec toute la force que lui confère sa puissance collective, sur l'urgente nécessité de passer de la parole aux actes dans l'avènement du choc de simplification.

Autre sujet : **le gel du FCTVA**

Le Bureau de l'AMF, réuni le 2 octobre dernier, a vivement réagi à l'annonce du gouvernement de ne pas revaloriser le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) alors qu'à compter du 1er janvier 2014 les taux vont augmenter.

En effet, le FCTVA est un remboursement de la TVA payée sur les investissements (sauf la contribution au budget de l'Union européenne). Ce principe est intangible et doit le rester. Il a permis depuis près de quarante ans de soutenir l'économie par l'investissement local. Cela a permis d'apporter des services publics locaux de qualité aux habitants.

L'absence de revalorisation du FCTVA affaiblirait d'environ 100 millions d'euros, dès 2014, les conditions de financement de l'investissement public local alors que celles-ci seront déjà fortement affectées par la hausse des charges pesant sur les collectivités locales et la diminution des dotations de l'Etat à hauteur de 1,5 milliards

d'euros en 2014.

C'est d'autant plus injuste que cette charge viendrait s'ajouter aux dépenses nouvelles déjà identifiées, sur lesquelles les collectivités n'ont aucune marge de manœuvre et chiffrées à deux milliards d'euros (réforme des rythmes scolaires, augmentation des taux de cotisations de la CNRACL, augmentation de la TVA sur les services publics locaux, contribution climat-énergie...).

Cette annonce est en contradiction avec l'objectif assigné au projet de budget pour 2014, de conforter et de consolider la reprise de la croissance économique. Elle contredit également une des demandes fortes de l'AMF lors de l'élaboration du pacte de confiance : prévoir un mécanisme protecteur de l'investissement local malgré la baisse des dotations.

Il convient de restaurer l'équilibre des relations financières Etat-collectivités locales, pour le développement économique et social de nos territoires.

Ainsi, à la demande de l'AMF, le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault a annoncé vendredi dernier, que l'Etat compenserait la hausse au 1er janvier 2014 du taux de TVA payée par les collectivités locales sur leurs investissements. Le mécanisme, le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA), qui permet aux collectivités de se faire rembourser une grande partie de la TVA qu'elles paient sur leurs investissements, suivrait la hausse de la taxe dont le taux normal doit passer de 19,6 à 20 % au 1er janvier prochain.

Evoquant l'amendement au projet de loi de finances (PLF) pour 2014, adopté le jour même en commission des finances de l'Assemblée nationale, et qui prévoit d'aligner le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sur la hausse de la TVA, le Premier ministre a indiqué que le gouvernement était « favorable à (son) adoption par le Parlement à partir de la semaine prochaine ». Le PLF pour 2014 doit être examiné à l'Assemblée nationale à partir de demain.

L'amendement défendu par le rapporteur général du budget, Christian Eckert, et inséré après l'article 24 du PLF, prévoit que le taux de compensation du FCTVA passerait de 15,482 à 15,761 %.

Selon Christian Eckert, cette augmentation du FCTVA serait « neutre du point de vue financier » : elle représenterait un coût pour l'Etat de 11 millions d'euros en 2014, et 107 millions en « régime de croisière à compter de 2016 ». Cette hausse serait compensée par une augmentation des frais de gestion de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçus par l'Etat : ces frais de gestion, correspondant à 1 % de la somme dont s'acquittent les entreprises, passeraient à 2%.

Dans la même lignée, alors que **la Cour des comptes vient de présenter les conclusions de son premier rapport thématique sur les finances publiques locales**, l'Association des Maires de France, dénonce une analyse réductrice de la gestion des collectivités et une vision purement comptable des finances publiques locales. Elle a tenu à préciser un certain nombre de points :

En matière de diminution des recettes, la Cour des comptes recommande de revoir la répartition pour 2015 de la baisse des dotations pour augmenter la contribution du bloc communal. Or les communes et intercommunalités opèrent un effort sans précédent, subissant, après le gel des dotations, une véritable diminution de leurs recettes alors même qu'elles prennent à leur charge, bien souvent à la demande de l'Etat, de nouvelles dépenses. Réforme des rythmes scolaires, augmentation des taux de cotisations de la CNRACL, augmentation de la TVA sur les services publics

locaux, contribution climat-énergie, développement du numérique, contrats d'avenir...: le bloc communal subit un « effet de ciseaux » sans précédent, et cela dans un contexte de longue crise économique et sociale.

Par ailleurs, contrairement à l'affirmation de la Cour, la réforme fiscale n'a pas contribué à consolider l'autonomie fiscale des communes et des communautés. Au contraire, elle a accru le poids des dotations régularisées en loi de finances.

En matière d'investissement local, la Cour juge que *« rien n'assure la bonne allocation des ressources aux investissements locaux »* et souhaite mettre en place *« au sein de chaque niveau de collectivités, une capacité d'investissement appropriée, c'est-à-dire tournée vers des équipements structurants et jugés les plus utiles. Des procédures d'évaluation systématique de la rentabilité économique et sociale devraient être mises en place »*.

Les élus du bloc communal s'opposent fermement à la présomption de mauvaise gestion locale qui transparaît dans les propos de la Cour. Ce point de vue n'a qu'un objectif : réduire la dépense locale sans se préoccuper des conséquences sur l'investissement. Les communes et leurs intercommunalités, dont les budgets sont contraints, tournent déjà leurs efforts vers *« les équipements structurants jugés les plus utiles »*. Elles s'interrogent sur la capacité de la Cour à proposer un mécanisme crédible d'évaluation de la rentabilité économique et sociale des investissements locaux.

Les communes et leurs intercommunalités ont un seul objectif : offrir à la population des services publics locaux de qualité ! Rappelons qu'en raison de l'augmentation régulière de la population française (plus 3 millions en 10 ans), les besoins à satisfaire sont de plus en plus importants. Le rapport aurait gagné à ne pas ignorer ce lien direct entre les citoyens et leurs élus.

Les élus du bloc communal tiennent à rappeler leurs propositions afin de réduire les charges imposées :

- ils réclament une vraie négociation sur l'impact des politiques publiques nationales et européennes, dans un lieu de concertation tel que le Haut conseil des territoires, ou ce qui pourrait le préfigurer, réunissant l'ensemble des acteurs concernés ;
- ils exigent une évaluation objective des transferts de charges décidés unilatéralement par l'État et de l'impact financier des normes imposées aux collectivités. C'est ainsi que de véritables économies de long terme pourront être réalisées, et non pas par la contrainte comptable sur les recettes ;
- ils rappellent que la dépense publique n'est pas liée de manière mécanique au nombre de fonctionnaires : réduire leur nombre tout en conservant le même niveau de services à la population ne diminue pas nécessairement les dépenses. En effet, lorsque la production de services est externalisée (Délégation de Service Public ou acteurs privés), cela a pour conséquence une réduction des fonctionnaires, mais ne constitue pas obligatoirement une garantie de baisse des coûts.

Dans un contexte de crise où chacun doit contribuer à la maîtrise des dépenses publiques, les élus du bloc communal assument leurs responsabilités sous le contrôle du seul suffrage universel, duquel procède toute légitimité.

D'autre part, l'Association des Maires de France a aussi affirmé et réaffirmé son **opposition au transfert automatique et obligatoire de la compétence PLU aux Communautés.**

En effet, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture l'attribution de plein droit de la compétence PLU aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes.

Les communes seraient ainsi dessaisies d'une compétence fondamentale qui traduit le projet local sur lequel les équipes municipales ont été élues. De plus, les communes risqueraient de perdre cette compétence, acquise par la loi de décentralisation de 1983, sans aucune consultation des conseils municipaux et sans aucun débat en leur sein.

Toutefois, lorsque les enjeux le justifient au sein d'un périmètre pertinent, l'AMF souhaite encourager une approche intercommunale de l'urbanisme portée volontairement par les communes et va présenter un amendement en ce sens. Le dispositif proposé s'appuiera sur le principe d'un urbanisme intercommunal fondé sur une co-construction entre les communes membres et leur communauté.

Ainsi, le Président Jacques PELISSARD, s'est déclaré favorable à un transfert à la majorité qualifiée ou à la majorité simple. *« Il y a moyen de faire passer le PLUI en respectant les communes, a soutenu pour sa part Jacqueline Gourault, sénatrice du Loir-et-Cher et présidente de la commission intercommunalité de l'AMF. Aujourd'hui, même sans obligation, il existe des PLUI et des PLU à l'échelle de plusieurs communes ».*

Toutefois, aux dernières nouvelles, la commission des Affaires économiques du Sénat a examiné, du 8 au 10 octobre, le projet de loi Alur (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové) et a fait évoluer ce texte sur la question du PLU intercommunal.

La commission sénatoriale a adopté un amendement du sénateur de Dordogne Claude Bérit-Debat, qui modifie substantiellement le texte. L'article 63, tel qu'amendé, donnerait aux communes membres d'un EPCI la possibilité de refuser sous certaines conditions le transfert du PLU à l'intercommunalité :

le transfert aurait lieu automatiquement trois ans après la publication de la loi, « sauf si un quart des communes, représentant au moins 10% de la population, s'opposent à ce transfert dans les trois mois précédant le terme du délai de trois ans mentionné précédemment ». On notera également que ce délai de trois ans est une nouveauté, le texte initial parlant d'un délai de six mois après la promulgation de la loi.

En cas de blocage par les communes, l'amendement adopté prévoit une clause de revoyure, et le transfert serait à nouveau mis au vote dans les trois mois suivant l'élection d'un nouveau président de la communauté.

Le texte, qui sera examiné en séance par le Sénat à partir du 22 octobre, devra encore cependant repasser devant l'Assemblée nationale en seconde lecture, et il n'est pas exclu que les députés reviennent sur cet amendement.

Enfin, je voudrais m'arrêter sur un sujet qui fera l'objet d'une intervention particulière tout à l'heure de la part de madame Françoise FAVREAU, Directrice académique des services de l'Education Nationale : **la réforme des rythmes scolaires.**

Jacques Pélissard, président de l'AMF, et Pierre-Alain Roiron, président de la commission Education et culture à l'AMF, ont été reçus, mercredi 9 octobre, par le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault. Cette rencontre répondait à une demande forte de l'AMF qui réclamait l'ouverture urgente d'une véritable négociation sur les

difficultés d'application de la réforme des rythmes scolaires.

Le Bureau de l'AMF avait donné son accord à la semaine de 4 jours et demi dès lors que celle-ci était plus favorable aux rythmes de l'enfant. Il préconisait cependant une approche globale sur l'année, la semaine et la journée.

Le dispositif de la réforme engagée par le gouvernement qui, de fait, met à la charge des communes trois nouvelles heures périscolaires crée de vives inquiétudes chez de très nombreux élus tant au niveau financier qu'au niveau organisationnel. C'est pourquoi Jacques Péliissard et Pierre-Alain Roiron ont porté les demandes constantes de l'AMF :

- Remise à plat du financement de la réforme qui passe par une pérennisation du fonds d'amorçage

Organiser la semaine scolaire sur quatre jours et demi a un coût. Ce coût est permanent, les dépenses devant être engagées chaque année. Le fonds d'amorçage n'est pas adapté à la permanence des dépenses. L'AMF a demandé sa pérennisation dès l'automne dernier et souhaite une répartition équilibrée des coûts de la réforme entre l'État, la CNAF et les communes.

Sans attendre, l'AMF demande la création d'un groupe de travail spécifique Etat-communes (et EPCI) pour aboutir à une estimation partagée du coût de la réforme. Les travaux préalables à la CCEN avaient évalué le coût de la réforme à 150 € par enfant et par an. Ce coût devra être confirmé au début de l'année 2014 en s'appuyant sur les dépenses engagées au dernier trimestre 2013 par les communes ayant appliqué la réforme.

- Respect par la CNAF de l'équilibre de la réforme et engagement d'une véritable concertation

L'AMF demande l'application de l'allègement des normes d'encadrement à l'ensemble du temps périscolaire. Cet allègement, annoncé par le Président de la République lors du congrès des maires en 2012, est un élément clé de l'équilibre financier de la réforme. Appliqué à l'ensemble du périscolaire relevant d'un ALSH (accueil de loisir sans hébergement), il permettait d'en diminuer le coût et de redéployer les sommes ainsi économisées pour financer en partie les trois nouvelles heures périscolaires.

La CNAF rompt cet équilibre en n'acceptant de reconnaître cet allègement que pour les trois nouvelles heures périscolaires et en annonçant qu'elle supprimera ses financements aux communes qui l'appliqueraient aux autres heures périscolaires.

De plus, par cette position, la CNAF complexifie la mise en oeuvre de la réforme en imposant une organisation différente du temps périscolaire selon qu'il s'agit des nouvelles heures ou des heures existantes. Ce n'est pas acceptable car, dans la réalité, ces deux temps périscolaires ne sont pas strictement distincts avec les mêmes types d'activités, les mêmes intervenants dans un cadre global fixé par le PEDT !

Aussi, l'AMF demande la suspension immédiate de la lettre circulaire de la CNAF en date du 27 septembre 2013 qui donne aux CAF ces directives, et exige une véritable concertation permettant d'envisager des règles de financements plus satisfaisantes et respectueuses de la nouvelle réglementation.

- Desserrement du calendrier d'élaboration du projet d'organisation de la semaine scolaire pour 2014

De très nombreux maires protestent contre l'accélération du calendrier imposée par la plupart des DASEN qui reviennent ainsi sur le calendrier annoncé dans le guide pratique mis en ligne par le ministère de l'Éducation nationale en février 2013. Certains DASEN demandent des projets aboutis dès octobre ou novembre !

Or la réforme n'est pas facile à mettre en place, comme le reconnaissent les maires qui s'y sont engagés en 2013. Elle nécessite beaucoup de concertation avec l'ensemble des partenaires et donc du temps.

De plus, il est indispensable que les maires puissent bénéficier des retours d'expériences pour les aider à élaborer leur projet, y compris pour l'application de la réforme dans les classes maternelles, qui nécessite une approche spécifique.

L'AMF a lancé une enquête nationale auprès des communes ayant engagé la réforme en 2013 et organisera, en présence de Vincent Peillon, un atelier de restitution et d'échanges sur ce thème au prochain Congrès des maires et présidents de communauté de France (jeudi 21 novembre matin).

L'AMF demande donc à l'Éducation nationale de laisser aux communes, comme aux enseignants et aux parents dans les conseils d'école, le temps nécessaire pour élaborer dans la concertation le projet d'organisation de la semaine scolaire pour 2014.

En réponse, le Premier ministre a annoncé à l'AMF que le fonds d'amorçage prévu pour 2013 serait reconduit, en 2014, avec les mêmes modalités pour toutes les communes. Il a accepté la création d'un groupe de travail spécifique pour une estimation partagée du coût de la réforme.

Le Premier ministre a par ailleurs indiqué qu'une réunion associant les ministères concernés, la CNAF et l'AMF serait organisée dans les plus brefs délais sur la question de l'harmonisation des normes d'encadrement.

Enfin, le Premier ministre a annoncé avoir donné des instructions pour donner à la concertation locale le temps nécessaire à l'élaboration du projet éducatif local. Il a en outre été convenu que les classes maternelles justifiaient une approche spécifique.

L'AMF participera activement à ces réunions pour que des solutions durables soient finalisées dans l'intérêt des enfants.

Voilà donc Mesdames et Messieurs les quelques éléments de réflexion et d'information que je souhaitais vous livrer dans le cadre de notre assemblée générale à Locminé en vous remerciant de votre attention.

- :- :- :- :- :- :- :- :- :- :-

A la demande de Monsieur le Préfet du Morbihan, nous allons passer à une courte intervention de M. Arnaud BAYEUX, Directeur du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre au sujet de la commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale 1914 – 2014

Intervention de M. Arnaud BAYEUX, Directeur du service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre

M. le Préfet,
Monsieur le Ministre,
Madame, Messieurs les parlementaires,
M. le Président de l'association des Maires,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Je tiens d'abord à remercier M. le Président de l'association des Maires d'avoir bien voulu consacrer quelques minutes de ce congrès à la préparation du Centenaire de la Première Guerre mondiale.

L'année 2014 marquera le début du cycle du centenaire de la Première Guerre mondiale, qui durera quatre ans. Afin de préparer ce rendez-vous, le Premier ministre, en 2011, a souhaité la création d'un groupement d'intérêt public, chargé de concevoir et mettre en œuvre un programme commémoratif officiel pour l'année 2014 et dénommé « *Mission pour le centenaire de la Première Guerre mondiale 1914-2014* ».

La Mission du Centenaire a notamment pour objectif de concevoir le programme commémoratif officiel de l'année 2014. Ce programme comprendra les grands rendez-vous nationaux et internationaux ainsi qu'un nombre important de projets locaux auxquels la Mission aura accordé un label « Centenaire ».

Cette gouvernance nationale du centenaire a rapidement souhaité une déclinaison à l'échelon territorial, ce qui a conduit à la création, dans tous les départements de France, d'un comité départemental du Centenaire, présidé par le Préfet.

J'en assure le secrétariat. Il est constitué de représentants des services de l'Etat, des collectivités territoriales, des acteurs du tourisme, des associations d'histoire et du patrimoine, des associations patriotiques, etc. Il s'est déjà réuni à deux reprises et se réunira à nouveau le mois prochain.

Le comité départemental assure 3 missions essentielles :

- Il relaie auprès des acteurs locaux l'information nationale mise à disposition par la mission du Centenaire,
- Il fait remonter à ce dernier les projets départementaux « *innovants, structurants et originaux* » susceptibles d'obtenir le label du centenaire,
- Il recense l'ensemble des actions prévues dans le Morbihan et élabore un programme départemental.

A ce jour, 5 projets départementaux ont reçu le label du Centenaire et intégreront ainsi le programme national officiel :

- A Vannes, le projet d'exposition des Archives départementales du Morbihan sur les Morbihannais dans la Grande Guerre prévue au 2^{ème} semestre 2014. En parallèle, les archives départementales travaillent au classement et à la mise à disposition d'archives en lien avec cette période.

- le programme de la ville de Lorient prévoyant notamment des conférences, l'édition d'une étude sur les Lorientais « Morts pour la France », des représentations théâtrales et la réalisation d'une exposition.

- le programme de la Marine Nationale à Lorient intégrant l'escale du bâtiment de la Marine Nationale DIXMUDE à Lorient, le déménagement et l'inauguration dans ses nouveaux locaux du musée des fusiliers marins, la présentation d'une exposition sur la brigade des fusiliers marins de l'Amiral Ronarc'h et un défilé en costumes d'époque en partenariat avec les établissements scolaires de Lanester.

- Au Faouët, une exposition temporaire au Musée du Faouët intitulée « La Première Guerre mondiale vue par les peintres de la Bretagne » présentée au cours du deuxième semestre 2014.

- Enfin, une cérémonie régionale d'hommage aux Bretons morts pour la France au mémorial régional de Sainte-Anne d'Auray prévue le 16 octobre 2014 dans le cadre de la commémoration du Centenaire de la bataille de Dixmude dans laquelle beaucoup de Bretons, enrôlés chez les fusiliers-marins, ont été tués.

Ces 5 projets morbihannais intégreront ainsi le programme national qui sera présenté prochainement par le Président de la République.

La constitution de ce programme national n'est cependant pas close puisqu'une deuxième vague de labellisation est prévue en février 2014.

Au-delà de ces cinq labellisations, le comité départemental a recensé une quinzaine d'autres projets de grand intérêt prévus à Vannes, Pontivy, Guer (écoles de Saint-Cyr Coëtquidan), Locminé, Ploeren, Plouay, Sarzeau, Kervignac, Saint-Marcel, La Roche-Bernard, La Gacilly, Baud (Cartopole), Grand-Champ, Plescop, Caudan, Lanester, Damgan et Theix.

Toutes les autres communes projetant une opération dans le cadre de ce Centenaire sont invitées à se rapprocher du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Nous tenons à votre disposition différents outils pédagogiques dont une exposition « clé en main » intitulée « La Grande Guerre » contenant vingt panneaux chronologiques et thématiques, prêtée gratuitement aux associations, établissements scolaires et collectivités territoriales.

A destination des écoles primaires, l'Office national des anciens combattants organise depuis 2008, un concours scolaire intitulé « Les petits artistes de la mémoire » qui invite les classes participantes à réaliser, à partir d'un parcours d'un soldat de la Grande Guerre, un carnet de Poilu. Dans le Morbihan, le Souvenir Français organise également un concours pour les classes de CM1 et CM2 auxquelles il demande la réalisation d'un dossier documentaire sur le thème, cette année, de la mobilisation et de l'entrée en guerre.

Toutes ces informations peuvent être retrouvées sur différents sites : ceux de l'ONAC, de la mission du Centenaire et bien sûr celui des services de l'Etat dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr).

Je vous remercie de votre attention

Le Président :

Merci Monsieur BAYEUX.

Nous allons passer à l'intervention de M. Alain GUILLOUËT, Administrateur général des finances publiques, Directeur du Morbihan, qui va nous faire un point sur la révision foncière des valeurs locatives des locaux professionnels.

Intervention de M. Alain GUILLOUËT, Administrateur général des finances publiques, Directeur du Morbihan,

Monsieur le préfet,
Madame et Messieurs les parlementaires,
Mesdames et messieurs les présidents et maires de ce département.

C'est un privilège et un honneur de parler devant vous aujourd'hui.

La révision des valeurs locatives des locaux professionnels :

A l'issue d'une concertation approfondie avec les associations d'élus, le Gouvernement a décidé de réviser les valeurs locatives des locaux professionnels (article 34 de la loi de finances rectificative pour 2010).

La généralisation de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels va avoir lieu en 2013/2014 pour une prise en compte des nouvelles valeurs locatives en 2015. Ayant fait l'objet d'une large concertation, la réforme répond largement aux attentes des élus. En outre, elle accroît leur rôle dans les instances de décision.

Pourquoi une révision

Il est important d'assoir les impôts locaux sur des bases en phase avec la réalité économique, donc équitables. Nous en sommes tous convaincus.

Or les valeurs locatives sur lesquelles sont assises les impôts locaux sont déterminées selon des règles qui ont près de 40 ans ; elles sont donc, dans certains cas, éloignées des réalités locales. D'où la nécessité de réviser les valeurs locatives. Il est précisé que l'opération se fait à produit constant pour les collectivités, l'objectif étant de mieux répartir l'effort.

Quels locaux seront concernés

Sont concernés les locaux professionnels, y compris ceux utilisés par les professions libérales. Les locaux industriels évalués selon la méthode comptable en sont exclus. Il en va de même pour les locaux d'habitation.

Qu'a donné l'expérimentation de 2011

Une expérimentation en grandeur réelle dans 5 départements a permis de tester le dispositif en 2011.

- 86 % des 400 000 déclarations attendues ont été déposées spontanément,
- Dans plus de 10 % des cas il y avait eu un changement de propriétaire ou d'affectation du local non signalé à la DGFIP,
- Une hétérogénéité des résultats moyens a été constatée selon les départements et les catégories de locaux : les résultats sont intrinsèquement liés au contexte économique et fiscal et au marché locatif local.

Cette expérimentation a donc confirmé le bien-fondé de la révision et sa faisabilité. Un rapport a été présenté en ce sens au Parlement.

Les suites données à l'expérimentation par le Parlement

L'analyse de l'expérimentation a conduit le Parlement à aménager le dispositif initial, notamment les points suivants :

- décalage d'un an des opérations de généralisation de la révision ;
- mise en place d'un dispositif de lissage sur 5 ans des variations de cotisation à la hausse et à la baisse d'au moins 200 € et d'au moins 10 % par rapport à la cotisation qui aurait été établie au titre de 2015 en l'absence de révision.

Les grandes caractéristiques du nouveau système

La référence à un local type est abandonnée. Les locaux sont classés par catégorie (38 catégories) et par secteurs géographiques homogènes ; l'emplacement est privilégié. Par souci de clarté et de simplification, le nombre de catégories est limité. Mais la réalité étant complexe, il faudra traiter à part les locaux atypiques, par exemple les ports à sec ou les « e-drive ».

La nouvelle valeur locative est égale au produit de sa surface pondérée multipliée par un tarif au mètre carré (grille tarifaire). Le tarif est fixé à partir de l'analyse des loyers réels indiqués dans les déclarations des propriétaires. En outre, un coefficient de localisation permettra le cas échéant de tenir compte, de façon plus fine, de sa localisation.

Un rôle majeur pour les élus

Aujourd'hui le rôle des élus est réduit dans la fixation des valeurs locatives. A l'avenir, une commission départementale donnera le pouvoir aux élus de modifier et de valider les secteurs géographiques, les grilles tarifaires et les coefficients de localisation. La constitution des commissions va être lancée puisque le Décret en fixant la composition et le mode de fonctionnement sera publié pour mi-novembre.

Cette commission devrait être composée de dix élus et de 9 représentants des milieux professionnels. En tout état de cause, les élus seront majoritaires ; ils seront choisis par leurs pairs. Le Préfet désignera les représentants professionnels après consultation des chambres consulaires et des principales organisations professionnelles.

La DDFIP sera représentée par deux personnes qui n'auront pas voix délibérative, mais assureront le secrétariat de la commission.

Cette Commission sollicitera l'avis des commissions locales ou intercommunales des impôts directs que vous connaissez tous. L'objectif est de trouver un accord. Sinon une seconde commission départementale dite des impôts directs locaux, présidée par le Président du Tribunal administratif, sera appelée à trancher un éventuel désaccord.

En désespoir de cause, faute de décision de l'instance d'appel, le Préfet serait appelé à fixer les paramètres d'évaluation. Dans un département comme le Morbihan où le bon sens et la coopération sont de règle, c'est une hypothèse qui devrait rester théorique.

Calendrier des opérations

La collecte des informations est achevée puisque la campagne déclarative s'est déroulée de février à juillet relance comprise. Dans le Morbihan 88 % des déclarations sont parvenues au service dont un tiers télédéclaré. Ici aussi, plus de 10 % présentant des anomalies ont été traités (ou vont l'être dans quelques cas).

Nous attendons pour mi-novembre un projet initial de découpage que nous vérifierons pour essayer de repérer d'éventuelles anomalies et demander des corrections au besoin à la DGFIP.

Après validation, un projet sera remis en fin d'année à votre commission, la commission départementale des valeurs locatives. Il comprendra une carte avec les différents secteurs et sous-secteurs ainsi que la grille tarifaire associée. Il précisera l'impact financier de ce projet pour les propriétaires, le résultat global étant constant comme vous le savez. Vous aurez le premier semestre pour réaliser vos propres travaux, l'objectif étant d'intégrer les paramètres stabilisés dans les bases 2015.

Le Président :

Merci Monsieur GUILLOUET. Y a-t-il des questions sur ce sujet très pointu ?

Je vais maintenant laisser la parole à Madame Françoise FAVREAU, Directrice académique des services de l'Education Nationale dont l'intervention, je pense, va donner lieu à de nombreuses nouvelles questions des élus présents aujourd'hui.

Intervention de Madame Françoise FAVREAU, Directrice académique des services de l'Education Nationale

Monsieur le Préfet,
Madame, Messieurs les parlementaires,
Monsieur le Président de l'Association des Maires,
Monsieur le Président du Conseil Général
Mesdames et Messieurs les Maires,

Je sais combien la réforme des rythmes scolaire depuis l'an dernier, vous préoccupe et me préoccupe à vos côtés.

Je ne rappellerai qu'en quelques mots, l'objet de cette réforme, pour que l'on ne perde pas à ce moment l'objectif de celle-ci, et l'impérieuse nécessité, qu'il y a à donner à nos élèves, un nombre de jours de classe plus importants pour permettre effectivement aux élèves de s'imprégner mieux des apprentissages fondamentaux.

Nous sommes à l'école maternelle et l'école primaire, dans les fondements. C'est parce qu'il faut d'avantage de jours de classe que cette réforme est à l'œuvre. Evidemment vient tout de suite la complexité qui est introduite par l'allègement des journées de classe, et pour vous, la possibilité ou l'obligation que vous ressentez compte tenu de la demande sociale, d'installer à la place des heures de classe ainsi libérées et transférées, ou le mercredi matin ou le samedi matin par dérogation, de remplir ces heures pour que les familles ne soient pas désorganisées, que les parents puissent continuer à aller travailler, que la vie continue comme elle était organisée.

Au moment où l'on entend beaucoup de critiques, à ce moment de l'entrée en vacances de Toussaint, on nous dit que les enfants sont très fatigués, je ferai deux observations que je ne veux nullement malignes, mais quand même.

J'observe qu'il y a cinq ans on travaillait quatre jours et demi par semaine, on travaillait le samedi matin, deux fois sur trois. J'observe que dans tous les pays d'Europe et de l'**Organisation de coopération et de développement économiques** (O.C.D.E.) qui participent avec nous aux analyses du **Programme international pour le suivi des acquis des élèves** (PISA), qui vont sortir prochainement et qui une fois de plus ne seront pas très favorables pour la France, et malheureusement pour le système éducatif que je représente devant vous. Dans tous ces pays de l'O.C.D.E., on travaille cinq jours par semaine au moins. Donc, il y a un fondement à cette réforme, pédagogiquement pour les élèves.

La complexité elle est bien dans l'organisation qui vous incombe, si vous décidez de mettre en place des activités péri-éducatives ou d'autres modalités d'accueil des élèves.

Un point sur le département. Le Morbihan s'est lancé raisonnablement l'an dernier dans cette réforme, quatorze communes se sont engagées, dix pour cent des élèves sont concernés c'est-à-dire peu ou prou six mille élèves, vingt-huit écoles publiques, quatorze écoles privées. Vous, les communes qui m'ont sollicitée à ce moment-là, pour m'indiquer qu'elles partaient en 2013, ont demandé des dérogations sur la durée de la journée ou de certaines demi-journées, mais elles ont toutes adopté un fonctionnement sur le mercredi matin.

La plupart des communes sauf deux, ne sont pas entrées dans une démarche de projets éducatifs territoriaux (P.E.D.T.), toutes les autres ont avancé l'intention ou ont déposé un pré-projet un P.E.D.T. qui leur permet effectivement, de bénéficier de l'allègement des normes d'encadrement, si elles optent pour la mise en place d'activités péri-éducatives de type accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.)

Ce n'est pas les directeurs académiques des services de l'éducation nationale (D.A.S.E.N) qui ont donné le calendrier, nous avons agi sur la demande de notre Ministre, pour des raisons que je peux vous exposer, et qu'il nous a demandé de porter devant vous.

Il est impossible matériellement aux équipes sortantes, qu'elles soient les mêmes ou qu'elles soient renouvelées, qui sortiront des élections municipales de lancer les concertations, de faire le travail que vous êtes en train de faire, précis, minutieux de calcul aussi, d'organisation, de projection sur le personnel, voire de projection sur les recrutements au mois d'avril pour une mise en œuvre au mois septembre 2014. Sachant que dès le mois de juin, les enseignants, les familles seront moins joignables et les concertations seront donc impossibles.

Ce qui est derrière aussi cette réforme a un coût, je ne dirai pas le contraire, il y a une question de prévisions budgétaires, et donc là aussi, le budget ayant été voté, difficile de revenir en arrière, on peut faire une décision de modificatif de budget, cela existe mais, en même temps cela veut dire, on enlève sur des lignes que l'on avait abondées et cela est toujours compliqué sauf à décréter qu'on vous oblige à emprunter.

Dès lors, il apparaissait utile que les concertations soient engagées et ce qui vous est demandé dans le nouveau calendrier, dont je suis sûre que vous l'avez tous eu grâce à la transmission par « Territorial » du 4 novembre ou du 28 novembre, on ne vous demande qu'un pré-projet, qui indique si vous demandez ou non une dérogation pour le samedi matin, si vous souhaitez une dérogation sur les durées des journées. On vous demande si vous rentrez en P.E.D.T., le pré-projet est extrêmement descriptif : combien d'élèves, combien d'écoles, y a-t-il des d'activités péri-éducatives sur la commune et de quelles natures. Il n'y a rien de conceptuel

dans cette affaire c'est extrêmement descriptif et relativement succinct à remplir, et je dirai vous n'aurez de ma part aucun harcèlement pour que les choses soient détaillées sur le projet. Ce n'est nullement la demande qui vous est faite. Dès lors, le pré-projet, lorsque l'on l'a calé en concertation les horaires de l'école, peut être déposé dans les délais, bien évidemment au-delà du 31 décembre, au-delà du 28 novembre, et donc du **conseil départemental de l'éducation nationale (C.D.E.N.)** du 17 décembre, vous aurez l'occasion de poursuivre le travail de mise en œuvre et d'opérationnalisation et de précision du projet éducatif.

Dans ce département du Morbihan, que je connais maintenant quasiment depuis un an, jour pour jour il y a une très forte addition de travail en projet éducatif, locaux, en relation très fructueuse et très étroite entre vos mairies, vos communes, vos personnels et puis la C.A.F., la D.D.C.S. et l'Education Nationale, d'ailleurs, les réunions de coordonnateurs, les réunions auxquelles j'ai participé cette année, et celle de l'an dernier démontrent de cette vitalité, de cette réflexion sur le projet éducatif.

Il faut dire qu'en Bretagne on aime l'école, on aime les questions éducatives donc vous n'êtes pas sans rien pour démarrer. Dans beaucoup d'endroits des contrats éducatifs locaux existent, ils valent P.E.D.T. Il n'y a rien de plus à produire.

Alors évidemment, Monsieur le Président a raison de le dire, quelques incertitudes textuelles, qui se situent au niveau du cadrage interministériel, sont encore là devant vous et vous gênent, d'abord la première question sur cette affaire des normes, le financement de la C.A.F., j'entends bien que pour vous, ces questions ne sont pas neutres, justement, car il faut poser un budget. Deuxième question, la question du fond d'amorçage qui est pérennisé sur l'année 2014, qui a été faite sur une annonce qui a été transmise par le Premier Ministre à l'association des maires.

Toutes les avancées qui peuvent être faites pour vous faciliter la tâche sont les bienvenues.

Pour sa part, l'inspecteur d'académie que je suis, est intéressée à donner les horaires des écoles, avant le mois de juin, pour qu'en amont je puisse nommer des enseignants, en faisant attention aux horaires que vous m'aurez donnés. Je ne pourrai pas faire ce que l'on appelle des postes composés, si je ne sais pas les horaires des écoles pour effectuer mon travail, et mettre des enseignants dans les classes de vos écoles et devant les petits élèves. Je pense aussi au Conseil général et aux Communautés de communes qui organisent les transports scolaires. Et nous avons un délai d'information raisonnable des familles qui militent vraiment pour que le plus en amont possible, en tout état de cause, avant les vacances de Noël, nous ayons été en mesure de donner des indications sur les horaires des écoles.

Par ailleurs, je rappelle que l'on pourra à la marge changer d'avis, sur les horaires dès lors que l'on est un peu libre de soi et que l'on n'engage pas la réflexion du Conseil général ni des Communautés de communes sur le transport scolaire.

Et puis, je rappelle que l'on a une clause de revoyure, comme on dit, au bout d'un an d'ajustement, sur ce que sont en train de faire les communes qui ont expérimenté cette année qui mesure, et Monsieur le Président la dit justement, la différenciation nécessaire, souhaitable, à mettre en œuvre pour les enfants des classes maternelles, l'organisation, la répartition d'ateliers, la densité la durée des ateliers, le type des activités, l'articulation des activités avec les temps d'enseignement, la journée de classe, qu'il n'y ait pas de trop fortes sollicitations sur les mêmes thèmes des enfants, qui ne les troublent pas, ce qui est classe et ce qui ne l'est pas, ce sont des choses que l'on entend. Il y aura une clause de revoyure, qui va permettre l'amélioration d'année en année de ce système.

J'en appelle encore une fois et je sais que c'est difficile et nécessaire, de la difficulté qui est donnée aux élèves, et surtout à ceux qui sont les plus fragiles d'apprendre les

fondamentaux en cent quarante-quatre jours de classe. C'est le fondement de cette réforme

C'est vraiment sa justification profonde, et vraiment, j'en appelle à votre mobilisation, je crois que cela n'est plus guère contesté dans notre pays.

Le Président :

Merci Madame FAVREAU pour toutes ces précisions.

Des questions ?

Lecture de la Motion des maires de la Communauté de Communes du Loc'h concernant l'organisation de la réforme des rythmes scolaires par Gilles-Marie PELLETAN, Président de la communauté de communes du Loch

Les maires de la communauté de communes du Loch se sont réunis le 14 octobre 2013 pour échanger sur la mise en place du projet de réforme des rythmes scolaires au sein de leurs communes.

Bien que surpris, sur le fond comme sur la forme, par le rythme imposé soudainement par les services de l'Etat, ils poursuivent la concertation avec leurs partenaires communaux et la mise en place de comités de pilotage, en s'efforçant de respecter le calendrier imposé.

Ils s'abstiennent de tout jugement sur l'opportunité de la réforme, mais tiennent à faire connaître leurs difficultés et interrogations pour sa mise en application, notamment :

- Les divergences de vue entre une majorité de parents et celle des enseignants sur la pertinence du choix du mercredi ou du samedi comme demi-journée supplémentaire d'école.
- La crainte d'une incompréhension des parents qui pourrait influencer le choix des maires à l'approche des élections municipales. Quelle serait la part de liberté des maires nouvellement élus en 2014,
- La différence d'équipements publics de proximité, (piscine, gymnase, bibliothèque, etc...) facteur d'inégalité entre les écoliers des six communes.
- L'impossibilité de recruter le nombre nécessaire d'intervenants qualifiés qui n'existent pas en nombre suffisant sur le territoire communautaire.
- Les coûts du transport et de la restauration scolaires, ainsi que celui des intervenants pour les finances de l'Etat, des communes ou des familles !
- Le financement non pérennisé d'un transfert de charge de l'Etat, dont le coût sera inévitablement répercuté à terme sur les contribuables des communes.

En raison des informations actuelles contradictoires sur le sujet, les maires souhaitent que :

- l'expérience en cours soit menée à son terme par les communes concernées, pour qu'un bilan soit effectué avant que l'application de cette réforme soit imposée aux autres communes.
- la liberté des maires et l'égalité des communes en matière scolaire soient respectées.
- Les décisions incombant aux les maires soient prises par ceux qui seront élus en 2014.

Ils demandent à monsieur le ministre, dans l'intérêt de chaque enfant des six communes et de celui des finances communales ou familiales, de différer la généralisation de la réforme aux autres communes jusqu'à la preuve du bien-fondé de l'expérience en cours.

Pour : Denise Kervadec, maire de Brandivy — Martine Lohezic, maire de Locmaria Grand-Champ. Jean-François Stephan, maire de Colpo — Gilles-Marie Pelletan, maire de Grand-Champ, Henri Le Porho, maire de Locqueltas, — Patrick Parisot maire de Plaudren

Le Président :

Je laisse la parole Madame la sénatrice

Intervention de Madame Odette HERVIAUX, SENATRICE

Merci Monsieur le Président,

Très rapidement, tous les maires qui sont élus dans des communes littorales, ont eu l'occasion je pense déjà de s'exprimer sur ce sujet-là. Je voulais simplement leur dire que le rapport est terminé. Il va paraître d'ici peu de temps, mais que nous avons pris un peu de retard comme nous avons souhaité avec mon collègue Jean BIZET, faire en sorte que nos propositions soient traduites le plus possible en amendements, dès qu'il y aurait un véhicule législatif capable de les transférer. Donc cette loi « Alur » comme on l'appelle, qui arrive à partir de la semaine prochaine, nous avons décidé de déposer des amendements. Le thème, à travers un certain nombre de points forts, était d'essayer de revenir à l'esprit initial de la loi, avec les évolutions qu'il y a eu depuis.

Cette loi, certes de protection du littoral, et il faut le continuer, était une loi volontairement pas « bavarde », c'était une loi interprétative car elle souhaitait laisser un peu localement, un peu collectivement aux élus, la possibilité de définir un certain nombre de chose.

Nos propositions iront dans ce sens-là.

C'est une possibilité aussi de donner à des collectivités qui sont reconnues maintenant comme les régions d'avoir des possibilités de détermination de zone particulière à protéger ou de définition de ce l'on entend ici ou là en France ; ce n'est pas toujours la même chose par village, par hameau etc...

Nous aurons dans cette loi « Alur » deux amendements forts :

Le premier amendement : sur la possibilité de donner aux régions d'avoir une sorte de Charte, cela existe dans beaucoup de région, mais, ce n'est pas reconnu comme document opposable.

Le deuxième amendement : c'est surtout sur la définition du hameau, la limite du hameau, et cela va au-delà de la loi du littoral, c'est de faire en sorte qu'à l'intérieur d'un hameau dans une définition bien ferme et bien définie, de permettre là aussi d'avoir une réflexion sur le comblement des « dents creuses » y compris dans ce secteur-là.

Nous ne savons pas ce que va être bien sur l'attitude du Sénat et de la Ministre face à ces amendements.

C'est assez bizarre d'ailleurs, chez nous au Sénat, les amendements ont été acceptés quasiment à l'unanimité dans la Commission du développement durable mais n'ont pas été acceptés dans la Commission du développement économique. Cela peut paraître un peu bizarre, mais cela laisse espérer une possibilité d'évolution.

Et de toute façon, si ces amendements ne sont pas acceptés nous redéposerons des amendements au fur et à mesure des futurs textes de loi sur l'étape deux, voire trois, de la décentralisation. Et puis le mois prochain le rapport avec nos préconisations.

Merci.

Le Président :

Merci Madame la Sénatrice. Y a-t-il des questions?

Monsieur le Maire de Baden

Maurice NICOLAZIC, maire de Baden, commune du littoral dépendante de Vannes agglomération.

Je voulais justement aborder ce sujet-là avec les parlementaires. J'ai déjà participé à différentes réunions avec l'association des maires du Morbihan tout au long du mandat, mais, sans que cela ne bouge nulle part.

Nous sommes confrontés actuellement par rapport à cette loi « littoral » à la jurisprudence.

Avec Vannes Agglomération, nous avons un projet de base nautique à Toulindac. Cette base nautique, aujourd'hui nous ne pouvons la construire. Nous avons un permis. Nous ne pouvons la construire parce que le Plan local d'urbanisme (P.L.U.) en appel a été déclassé pour cette zone. Donc en site remarquable.

Ne serait-il pas possible pour les équipements publics nécessitant la proximité de l'eau, on ne va pas construire la base nautique en arrière du pays, ce n'est pas possible.

Il y a un blocage complet là-dessus. Je crois qu'il est important de revoir, de permettre aux équipements publics, d'utilité publique de pouvoir construire près du littoral, d'autant plus que nous avons un schéma de mise en valeur de la mer et qui prévoit bien à cet emplacement un équipement de ce genre.

Je compte beaucoup sur les parlementaires pour que l'on puisse aboutir à ce projet.

Merci Maurice NICOLAZIC pour ces précisions.

Mme la Sénatrice

Je disais tout à l'heure que cette loi était une loi équilibrée, et elle a au cours des années « glissé » plus vers une loi stricte de protection du littoral et non plus de développement, économique, équilibré sur les territoires.

Nous espérons justement à travers un certain nombre d'amendements faire évoluer les choses, tout en sachant que l'on ne pourra pas empêcher un certain nombre de personnes ou d'associations de refuser, de porter les plans locaux d'urbanisme (P.L.U.) devant la justice. Le problème c'est justement de permettre aux gens qui seront en capacité, les juges de juger, d'avoir les documents sur lesquels les collectivités, les élus se seront mis d'accord sur des zones à préserver, des zones à développer, des zones pour telles ou telles activités etc....

Cette loi étant une loi très interprétative, nous avons toute une série de jurisprudence, parce que justement il n'y avait pas de point de repère pour les gens qui avait à juger lorsque les plans locaux d'urbanisme (P.L.U.) sont attaqués. Je pense qu'il y a un certain nombre de chose à revoir, dont notamment celui-ci.

Mais, bien entendu, les personnes, les associations qui trouvent que tel P.L.U. mérite d'être attaqué, continueront à le faire, le souci ce n'est pas cela, le souci est de savoir comment et sur quoi les juges pourront s'appuyer, quels documents opposables pour pouvoir faire en sorte que la jurisprudence avance et soit plus conforme à l'état d'esprit de la loi.

Le Président :

Je laisse maintenant la parole à François GOULARD, Président du conseil général.

Intervention de Monsieur François GOULARD, Président du Conseil Général

Merci Monsieur le Président de l'association des maires, mon cher Jacques, Monsieur le Préfet du Morbihan, madame et messieurs les parlementaires, mesdames et messieurs les directeurs, mesdames et messieurs les maires, cher collègues élus.

Nous nous réunissons ce matin dans un contexte de crise, je crois que le mot n'est pas excessif. Nous avons évoqué tout à l'heure, Monsieur le maire de Locminé, mon cher Grégoire, les difficultés financières, et je rejoins l'esprit de responsabilité qui est le tien, quand on aborde ces sujets de finances publiques, de crise économique, l'actualité nous le montre de manière on ne peut plus insistante.

Cette crise économique bretonne qui est plutôt une nouveauté pour nous, même si depuis plusieurs mois nous la voyions et nous la sentions venir, crée pour les élus locaux que nous sommes, des difficultés, des devoirs, des missions, qui vont s'exercer dans des conditions plus difficiles. Quand des familles sont en sérieuses difficultés financières, c'est évidemment le maire qui est en première ligne pour venir à leur secours. Pour ce qui concerne le Conseil Général, ce sont par exemple les crédits du R.S.A. qui sont en augmentation de 15%, nous allons atteindre et sans doute dépasser les 70 millions d'euros cette année pour le budget du Conseil Général.

Il ne s'agit pas d'évoquer ces difficultés pour simplement les déplorer, il s'agit d'en parler, parce que pour nous élus, cela induit des missions, des responsabilités, des obligations et celles notamment de tout faire pour que notre économie soit aidée, dans son développement, dans tous les développements possibles. Nous savons que l'agroalimentaire connaîtra des mois, des années extrêmement difficiles.

Nous savons qu'il est extrêmement problématique de faire venir de nouvelles activités de types industrielles, en même temps nous avons le devoir de tout faire pour développer l'économie. Les collectivités ont évidemment un rôle, en particulier lorsqu'il s'agit d'infrastructures, quand il s'agit d'équiper des zones d'activités, quand il s'agit de permettre de s'implanter, de se développer, toutes les entreprises qui peuvent le faire.

Pour le département, cela rejoint une politique qui a toujours été la nôtre depuis fort longtemps je veux parler de la politique routière. C'est vrai que depuis un certain nombre d'années, il était de bon ton de ne pas trop parler des routes. Chacune et chacun le sait. Dans nos communes, dans nos territoires morbihannais, les liaisons routières sont absolument déterminantes pour la vie quotidienne de nos concitoyens mais également pour les entreprises, il est nécessaire d'avoir des routes en bon état et des routes performantes.

Nous consacrons au Conseil Général 45 millions d'euros par an en investissement routier, ce qui est beaucoup plus que la plupart des départements qui nous entourent, et beaucoup plus que la moyenne nationale.

Nous mettons l'accent actuellement sur le très haut débit, et en particulier pour les entreprises, ce sont des chantiers qui vont démarrer à l'horizon d'un an pour la première pose de fibre de très haut débit.

Evidemment, c'est l'économie qui sera prioritaire pour les raisons que vous connaissez.

Nous avons évoqué il y a quelques instants la loi « littoral ». Nous aurions pu parler d'autres sujets d'urbanisme, de possibilité de réaliser, de construire des équipements. Je pense que tout ce que l'on pourra faire pour permettre, pour alléger, pour simplifier, pour permettre aux porteurs de projets de passer à l'acte et d'aller vite, ira dans le sens du développement économique et de la solution à nos problèmes d'emploi. Pour présenter les choses autrement, tout ce qui entrave les

réalisations, tout ce qui ralentit nos équipements, tout ce qui empêche quelques fois y compris des constructions d'usine, il y a un cas dans le nord-ouest de notre département où la construction d'une usine avec la création de centaines d'emplois, est soumise à un contentieux à la suite d'un recours d'une association. Tout ce que l'on pourra faire pour éviter ce type de situation nous permettra de nous sortir le mieux possible des difficultés dans lesquelles nous sommes, c'est un impératif.

Monsieur le préfet, je voudrais saluer votre action, vous êtes un homme qui a toujours été attaché à la solution à porter au problème qui se pose, vous essayez de faire en sorte que dans les textes que vous devez appliquer, que nous devons tous appliquer, on essaie de faire au mieux et de faire au plus vite, mais c'est un impératif qui est aujourd'hui d'ampleur nationale et si nous pouvons le démultiplier ici, l'appliquer de la manière la plus efficace possible, essayons de faire simple, c'est ce que nous faisons au Conseil Général. Je vais parler des subventions, des aides que nous pouvons apporter aux entreprises et aux collectivités, nous essayons actuellement de simplifier, de supprimer des conditions, de faire en sorte que cela aille vite, et surtout que l'on fasse en sorte que les dossiers débouchent, que cela aboutisse et que l'on ne pose pas des raisons bonnes ou mauvaises pour retarder, pour repousser un dossier, non.

Il faut absolument que la mentalité positive vis-à-vis des projets se développe et s'affirme.

Je le disais, pour le Conseil Général du Morbihan, dans un contexte que vous connaissez toutes et tous, contexte difficile, vous entendez mes homologues présidents des Conseils généraux expliquer qu'ils n'ont plus d'argent, et c'est vrai que les temps sont durs, nous allons perdre l'année prochaine cinq millions d'euros de dotation globale de fonctionnement (D.G.F.), ce qui n'est pas totalement négligeable, même à l'échelle d'un budget comme celui du Conseil général. Je voulais vous dire que nous allons maintenir notre priorité à l'investissement.

Nous allons continuer à investir autant, c'est-à-dire 170 millions d'euros par an, ce qui nous place parmi les premiers en moyenne d'investissement par habitant : là où le Morbihan investit un peu plus de 260 euros par habitant, et par an, la moyenne nationale est de 178 euros, nous sommes au-delà. Autre caractéristique et qui est importante à dire devant vous, c'est le fait que nous continuons, et nous allons continuer, à aider communes et groupement de communes, là où part par habitant, la moyenne nationale est de 32 euros par an d'aide à l'investissement des communes, le Morbihan est à 60 euros, c'est-à-dire pratiquement le double, et bien cette politique-là, malgré les difficultés qui sont les nôtres, nous allons la poursuivre et mes collègues sont unanimes pour dire, c'est notre priorité de vous soutenir.

Nous avons évoqué il y a quelques instants dans le discours de Jacques LE NAY, les critiques de la Cour des Comptes à l'égard de la gestion locale. Certaines d'entre elles sont fondées, personne n'est impeccable et il y a dans certaines grandes collectivités de vraies dérives inflationnistes que l'on ne peut plus se permettre dans les temps que nous vivons, et moi j'adhère à cet objectif qui est un objectif national et dicté par un gouvernement que je ne soutiens pas, de contenir la dépense publique locale. Mais en matière d'investissement, je crois que la Cour des Comptes se trompe, les élus locaux sont les mieux à même de savoir ce qui est nécessaire, ce qui est demandé, ce qui sera utile demain pour nos concitoyens, et nous devons, nous, Conseil Général, continuer à exercer cette mission de solidarité territoriale que nous sommes en pratique les seuls à exercer. Je voudrais rappeler que l'Etat aide proportionnellement moins les petites communes que les grandes. La dotation globale de fonctionnement (D.G.F.) par habitant croît fortement avec la taille des collectivités, il en a toujours été ainsi.

Les petites communes ont besoin de la solidarité départementale et je voulais vous dire ce matin que nous allons continuer à le faire.

Je conclurai très rapidement, en disant devant cette assemblée qui compte un certain nombre de maires qui ne vont pas se représenter aux prochaines élections que je voulais tout simplement vous rendre hommage, dans les fonctions que vous exercez et que je connais bien. Il y a beaucoup d'engagements, beaucoup de dévouement, beaucoup de travail, beaucoup de renoncement à des aspects de la vie professionnelle, familiale dans la plupart des cas, je pense qu'il est légitime de rendre un hommage appuyé à vous toutes et tous qui avez exercé ces merveilleuses fonctions de maire de leur commune. Merci.

Le Président :

Merci, Monsieur le Président pour cette intervention.

Intervention d'accueil pour Jean-François SAVY, Préfet du Morbihan

Monsieur le préfet,

Vous participez pour la troisième fois à notre assemblée générale. Comme vous le constatez quotidiennement lors de l'exercice de vos fonctions, les élus sont toujours demandeurs de débats et d'échanges.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la collaboration entre les services de l'Etat et ceux de l'Association, grâce aux bonnes relations entretenues par vos directeurs. Vous avez su préserver ces bonnes relations initiées par vos prédécesseurs et je ne doute pas que cela sera d'une grande utilité lorsqu'à la suite des élections municipales, nous aurons à renouveler l'intégralité des commissions mises en place par l'Etat.

Je tenais aussi à ce que vous sachiez que les maires et les présidents d'EPCI apprécient votre disponibilité et votre capacité d'écoute.

Maintenant, je vais vous donner la parole pour que vous puissiez échanger avec la salle et clore ce congrès.

Discours de clôture de Jean-François SAVY, préfet du Morbihan

Madame, Messieurs les parlementaires,
Monsieur le président de l'Association des maires,
Mesdames, Messieurs les élus,

C'est aujourd'hui la troisième fois que je participe à l'assemblée générale de l'association des maires du Morbihan.

Cette fois encore, j'ai tenu à venir avec tous les sous-préfets et tous les directeurs des services de l'État du département.

Car si j'ai toujours eu à cœur d'être fidèle à ce rendez-vous, je sais qu'il revêt cette année un caractère particulier, à quelques mois des élections municipales.

C'est l'occasion pour moi, aujourd'hui, de rendre hommage, avec une solennité particulière, à l'engagement qui a été le vôtre au cours des 6 dernières années.

Être maire aujourd'hui, c'est être tout à la fois bâtisseur, gestionnaire, médiateur. C'est donner beaucoup de temps et d'énergie au service des citoyens et de la République.

Je voudrais saluer la forte implication des 261 maires du Morbihan, toujours en première ligne dans une époque complexe et dans un contexte économique et social difficile.

J'ai, ce matin, une pensée particulière pour les maires qui décideront de ne pas se représenter. Je sais que 30 à 35 % d'entre vous vont vraisemblablement faire ce choix.

Merci d'avoir assuré, au cours de votre ou de vos mandats, ce rôle irremplaçable auprès de vos concitoyens. Merci de m'avoir si bien accueilli dans chacun de mes déplacements. J'ai une pensée également pour toutes celles et tous ceux qui vont remettre en jeu leur mandat et qui ont décidé de poursuivre leur engagement pour la chose publique.

Enfin, je souhaiterais rendre un hommage particulier aux six maires qui ont disparu depuis 2008, alors qu'ils étaient en fonction dans les communes de Lanouée, Riantec, Saint-Aignan, Ploeren, Saint-Marcel et Merlevenez.

Au cours des derniers mois, j'ai eu de nombreuses occasions d'échanger avec vous, lors de mes déplacements ou de nos rencontres à la préfecture.

C'est en me fondant sur ces discussions, qui m'ont permis d'entendre vos préoccupations, que j'ai choisi d'aborder devant vous, ce matin, quatre sujets :

- les relations financières de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- la nouvelle carte de l'intercommunalité du Morbihan ;
- la réglementation en matière d'urbanisme et de foncier ;
- la situation économique et la situation de l'emploi dans le département.

Les relations financières de l'État et des collectivités territoriales Les grandes données de 2013

Je commencerai par rappeler quelques grandes données nationales et départementales, qu'il me semble nécessaire de garder présentes à l'esprit.

Au niveau national, en 2013 :

- les concours de l'Etat aux collectivités, qui incluent notamment la dotation globale de fonctionnement, les dotations liées à la réforme de la taxe professionnelle et le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), se sont élevés à 61,4 milliards d'euros ;
- si l'on tient compte de l'ensemble des transferts fiscaux, de la compensation des dégrèvements d'impôts locaux et des subventions des divers ministères, l'effort total de l'État en faveur des collectivités représente plus de 100 milliards d'euros ;
- au total, c'est un cinquième du budget de l'Etat qui vient en appui aux collectivités, ou un quart du budget hors dette.

Dans le Morbihan, en 2013 :

- il apparaît que les collectivités ont globalement bénéficié d'une hausse de leurs dotations ;
- au niveau global, les dotations de fonctionnement de l'ensemble des collectivités du département se sont élevées à 377,3 millions d'euros en 2013, contre un montant de 374,5 millions d'euros en 2012 ;
- les dotations d'investissement ont, elles aussi, connu une hausse : le taux de

subvention de la dotation globale d'équipement et l'enveloppe de la DETR ont légèrement augmenté ;

- le montant des transferts de l'État vers l'ensemble des communes morbihannaises, hors DETR et FCTVA, a, lui aussi, légèrement augmenté par rapport à 2012, et s'est élevé à 186,6 millions d'euros ;
- ainsi, les communes éligibles à la dotation de solidarité rurale, qui sont une centaine dans le département, ont bénéficié, par exemple, de l'augmentation de 2,2 millions d'euros de cette dotation entre 2012 et 2013.

Perspectives pour 2014 et 2015 :

Vous le savez, le Gouvernement s'est fixé comme objectif de faire redescendre le déficit de l'État au-dessous de la barre des 3 % à la fin de l'année 2015. C'est un objectif impérieux et incontournable, et l'atteindre est le seul moyen que nous ayons pour retrouver, à terme, des marges de manœuvre budgétaires.

Pour y parvenir, l'État s'apprête à réaliser, en 2014, un effort d'économies de **15 milliards d'euros**.

Cet effort, le projet de loi de finances pour l'année 2014 en a annoncé la répartition, dont je vous rappelle les **grandes lignes** :

- **5,2 milliards d'économies** seront assurées par une baisse des dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'Etat ;
- **6 milliards d'euros d'économies seront réalisées dans la sphère sociale** ;
- après une stabilisation en 2013, **les concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales seront diminués de 1,5 milliard d'euros en valeur en 2014**. Cette baisse, qui devra se poursuivre en 2015, sera reportée sur la dotation générale de fonctionnement ;
- cette baisse sera répartie entre les différentes catégories de collectivités, proportionnellement à leurs recettes totales : **soit 588 millions d'euros pour les communes et 252 millions pour les intercommunalités ; 476 millions pour les départements ; 184 millions pour les régions** ;
- les chambres consulaires sont également appelées à se joindre à cet effort, à hauteur de **300 millions d'euros** ;

Je pose la question : pouvait-on faire autrement ?

Cette évolution a été décidée à l'issue d'un important travail d'analyse et de concertation, mené conjointement par l'État et les collectivités.

L'objectif a été de déterminer une participation à l'effort national qui soit la plus juste possible. Ainsi :

- la participation des collectivités ne représente qu'une baisse de 0,7 % de leurs recettes totales hors emprunt ; si elle est réelle, elle reste donc limitée ;
 - l'État propose d'accompagner cette mesure par le renforcement de la péréquation entre collectivités, afin d'aider les plus fragiles d'entre elles :
 - la péréquation « verticale », qui consiste en des dotations spécifiques versées par l'État aux collectivités les moins avantagées, progressera en 2014 de 119 millions d'euros ;
 - la péréquation « horizontale », entre communes les plus et les moins favorisées, progressera, elle, de 230 millions d'euros ;
 - par ailleurs, l'État maintiendra son soutien à l'investissement local, en stabilisant la DETR et la dotation de développement urbain ;
 - enfin, l'État ne relâchera pas ses efforts pour aider les collectivités connaissant des difficultés structurelles chroniques à en sortir :
- pour l'ensemble des collectivités, l'accès au crédit sera renforcé, grâce à une

enveloppe sur fonds d'épargne de 20Mds d'euros pour la période 2013-2017 et à la création d'une banque publique des collectivités locales ; parallèlement, un fonds de soutien et d'accompagnement vers la sortie des prêts structurés sera mis en place pour les communes les plus en difficulté. Il sera doté de 100 millions d'euros par an.

La nouvelle carte de l'intercommunalité du Morbihan :

Lors de mes deux premières interventions devant vous, j'avais eu l'occasion :

- de vous exposer dans quel esprit j'avais souhaité mettre en œuvre la réforme de l'intercommunalité : il s'agissait de **prendre le temps de la concertation**, de faire émerger une nouvelle carte de l'intercommunalité qui soit le fruit d'un véritable consensus ; j'ai toujours exprimé le souhait d'une copie partagée ;
- de partager avec vous trois objectifs : la couverture intégrale du département par des EPCI à fiscalité propre ; la rationalisation de la carte de ces EPCI ; la diminution du nombre de syndicats.

Je suis heureux de pouvoir vous dire aujourd'hui que **ces objectifs sont atteints**.

A compter du 1^{er} janvier 2014, le **Morbihan ne comptera plus que 73 syndicats** – au lieu de 80 aujourd'hui, et **110 avant la réforme**.

Avec le rattachement des communes isolées de Beignon, de Moréac, d'Hoëdic, d'Houat, de Quiberon et de Saint-Pierre de Quiberon à diverses communautés de communes, l'intégralité du territoire du Morbihan sera couvert, au 1^{er} janvier 2014, par des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Je rappelle qu'il y a dix ans, 40 communes morbihannaises étaient isolées.

Deux opérations de fusion ambitieuses ont permis une forte rationalisation de la carte des EPCI. Effectives au 1^{er} janvier 2014, ces fusions permettront d'établir le nombre de communautés de communes du Morbihan à 19, au lieu de 23 actuellement. Il s'agit de :

- la fusion de la communauté d'agglomération de Lorient et de la communauté de communes de Plouay, qui permettra à la nouvelle communauté d'agglomération de Lorient de dépasser les 200 000 habitants ;

- la fusion de quatre communautés de communes sur le secteur d'Auray, pour former la communauté de communes du Pays d'Auray, qui comptera 24 communes et 84 000 habitants.

Bien entendu, cette nouvelle carte n'a pas vocation à être « figée dans le marbre ».

Elle devra être adaptée, en fonction notamment des évolutions démographiques. La communauté de communes de Pontivy, qui vient d'intégrer dans son périmètre deux communes costarmoricaines, pourrait ainsi être transformée, assez rapidement, en communauté d'agglomération. Après les élections de mars, j'invite les élus, et notamment ceux de l'Est du Département, à poursuivre les réflexions en cours.

La réglementation en matière d'urbanisme et de foncier :

J'avais déjà eu l'occasion de vous le dire l'année dernière : je sais combien les domaines de l'urbanisme et du foncier vous préoccupent. Parmi les différents sujets qui constituent le quotidien du travail des services de l'État et de vos communes, je souhaiterais aujourd'hui en aborder deux.

Le premier est d'une grande actualité : c'est celui de la dégradation de la qualité des eaux. Celle-ci emporte des conséquences environnementales importantes.

Mais sur le plan économique, la dégradation de la qualité des eaux a deux effets fortement négatifs :

- le **renchérissement du coût de traitement** pour assurer l'approvisionnement en eau potable de la population ;
- le **déclassement des zones conchylicoles**, qui impose des investissements pour clarifier les coquillages et entraîne parfois la fermeture de certaines zones, en cas de pollution ponctuelle ou de prolifération d'algues toxiques.

Ces fermetures sont lourdes de conséquences pour les pêcheurs à pied et les conchyliculteurs.

Pour contrer cette dégradation, il faut agir sur l'assainissement.

Certes, de gros investissements ont été réalisés ces dernières années, ou s'apprêtent à être engagés (Riantec, Quiberon, Plouharnel...).

Pourtant, des difficultés subsistent :

- dans le domaine de l'assainissement collectif, on constate une insuffisante qualité des réseaux de collecte, et des lacunes dans la maîtrise des pollutions par temps de pluie. Il sera désormais nécessaire de systématiser les diagnostics des réseaux et d'engager des travaux en conséquence, ainsi que d'intégrer la gestion des eaux pluviales dans l'élaboration des documents d'urbanisme ;
- dans le domaine, crucial, de l'**assainissement non collectif** : si l'ensemble du territoire départemental est désormais couvert par des services publics d'assainissements non collectifs (SPANC), il demeure nécessaire d'engager des travaux importants de mise en conformité des équipements défectueux, en particulier dans la zone littorale. Il faudra intensifier les contrôles.

Le second sujet, c'est celui de l'évolution de la consommation du foncier agricole.

Comme vous le savez, il est demandé aux collectivités locales de faire un effort pour limiter la consommation de l'espace agricole, en application des dispositions de la loi Grenelle II.

Dans ce cadre, les Scot, les PLU et les cartes communales font l'objet d'un examen de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA).

Je constate que les documents d'urbanisme traduisent de plus en plus cette volonté de limiter l'étalement urbain. En effet, sur les 66 dossiers présentés à ce jour devant la Commission, seuls 4 ont reçu un avis défavorable.

Par ailleurs, les communes auxquelles des observations ont été faites par la CDCEA ont modifié leurs documents d'urbanisme dans le sens d'une réduction importante de la consommation de terres agricoles.

Un effort réel a été fait, et je ne peux que m'en réjouir.

La situation de l'économie et de l'emploi dans le Morbihan

Une dégradation nette et continue de la situation de l'emploi

Longtemps épargnée par la crise, la situation de l'emploi morbihannais se dégrade de façon continue depuis le deuxième trimestre 2011.

Au deuxième trimestre 2013, le taux de chômage du département s'est établi à 9,9 %. C'est plus que la moyenne bretonne (9,4%), et moins que la moyenne nationale (10,5 %).

Avec 33 750 demandeurs d'emploi fin juin, le chômage a augmenté de 12,8 % en un an.

Les jeunes sont en première ligne. 17 % d'entre eux sont à la recherche d'un emploi : c'est 11,1 % de plus que l'année dernière à la même époque.

Les seniors subissent, eux aussi, la crise de plein fouet. 23,4 % des plus de 50 ans

sont au chômage, ce qui est au-dessus des moyennes de la Bretagne et de la France et correspond à une augmentation de 17,7 % sur un an.

Cette dégradation, nous devons essayer d'en comprendre les causes. Ceux d'entre vous qui ont eu à subir des plans sociaux sur le territoire de leurs communes savent à quel point le Morbihan a été touché par de fortes vagues de licenciement. Je pense par exemple à Doux, à Alliaura, à CVO dans le bâtiment...

Pour aussi marquants qu'ils soient, ces plans sociaux n'expliquent pourtant pas tout. En réalité, la détérioration que nous connaissons aujourd'hui est liée à un grand nombre de licenciements diffus, de ruptures conventionnelles, de non-renouvellements d'intérim, dans des secteurs fortement fragilisés par la crise, comme l'artisanat, le bâtiment, l'agroalimentaire.

Le Morbihan subit ce que l'on pourrait appeler un « plan social départemental diffus ». Par ailleurs, le Morbihan continue d'accueillir tous les ans une population importante, de retraités, certes, mais aussi d'actifs. Il est de plus en plus difficile, pour les employeurs morbihannais, d'absorber cette demande.

Une mobilisation de tous en faveur de l'emploi :

Face à cette situation, nous ne pouvions pas attendre qu'une croissance retrouvée ne fasse reculer mécaniquement le chômage : dans l'intervalle, trop de jeunes se seraient éloignés durablement de l'emploi.

Il fallait agir, tout de suite. Tout gouvernement doit anticiper et faire face à la détresse.

L'Etat a donc déployé des dispositifs de stabilisation, comme les emplois d'avenir et les contrats de génération, qui nous ont permis de trouver une solution pour 635 jeunes du département (dont 500 emplois d'avenir).

Ces solutions, c'est largement grâce à vous que nous avons pu les trouver. Je tiens aujourd'hui à vous remercier, très sincèrement, pour votre attitude citoyenne. Avec presque 50 % du total des contrats signés dans le département, les communes morbihannaises ont embauché davantage de jeunes en emplois d'avenir que celles de tous les autres départements bretons.

Je vous encourage à poursuivre cet effort en faveur des jeunes chômeurs.

Deux secteurs en difficulté : l'agroalimentaire et le bâtiment

Deux secteurs appellent particulièrement mon attention.

Le premier, c'est le bâtiment :

Le bâtiment souffre de la poursuite de la baisse des mises en chantier en 2013 : cette baisse est de 13 % pour les maisons individuelles et de 35 % pour les logements collectifs. Elle n'a été que légèrement compensée par la hausse des mises en chantier de locaux économiques, et a engendré un recul de l'emploi de 4,1 % dans le secteur de la construction morbihannaise.

Pour inverser la tendance, les professionnels misent aujourd'hui sur les travaux de rénovation. En mars dernier, le Gouvernement a annoncé un programme massif pour la rénovation énergétique des bâtiments. L'objectif est de réhabiliter et d'isoler 500 000 logements par an d'ici 2017.

Pour y parvenir, l'éco-prêt à taux zéro sera simplifié et recentré sur les rénovations lourdes. Une prime de 1350 euros s'y ajoutera pour certains ménages.

Un fonds national de garantie de la rénovation énergétique sera mis en place à la Caisse des dépôts dès l'année prochaine, pour que les ménages puissent obtenir des prêts.

Surtout, et c'était une revendication forte des professionnels du bâtiment, le taux de

TVA sur les travaux de rénovation énergétique passera à 5 % en 2014, au lieu des 10 % prévus.

Enfin, je voudrais exprimer les craintes dont m'ont fait part les professionnels du bâtiment et des travaux publics pour 2014, en raison des élections municipales.

Le bâtiment réalise 30 % environ de son chiffre d'affaires avec les collectivités, et les travaux publics, 70 %.

La peur d'une « année blanche » est parfois dans les esprits et je leur ai fait savoir que je passerais le message aujourd'hui, pour tenter d'éviter une telle situation.

De mon côté, pour la DETR, j'adopterai le calendrier suivant, pour ne pas entraîner de retard :

- en novembre sera réunie la commission d'élus;
- début décembre, je vous ferai parvenir la circulaire et je vous inviterai à adresser les dossiers de subvention aux services de l'État avant le 20 janvier;
- à l'issue de la phase d'instruction des dossiers et dès la fin du 2ème tour des élections municipales, je saisirai les maires afin d'obtenir une confirmation des demandes de subvention ;
- les projets retenus seront notifiés dans la foulée.

Le second secteur, c'est celui de l'agroalimentaire :

Il a été secoué, cette année, qu'il s'agisse du secteur de la volaille (Doux), ou du secteur porcin (Gad).

Le Morbihan, comme toute la Bretagne, connaît des transformations en profondeur, auxquelles il n'était pas habitué et auxquelles il ne s'était pas forcément préparé (même si Doux, par exemple, avait déjà fermé plusieurs sites par le passé). A côté de cela, et heureusement, plusieurs groupes résistent bien à cette crise, aussi bien dans la seconde transformation que dans la première.

Toutefois, nous devons nous préoccuper de l'évolution à plus long terme de ce secteur crucial pour l'économie morbihannaise : l'agriculture et l'agroalimentaire concentrent en effet 10 % des emplois du département.

Le couple « agriculture-agroalimentaire » est indissociable.

L'année 2013 n'a pour l'instant, pas été favorable à la production agricole, du fait de quatre facteurs :

- une forte hausse du prix des matières premières (et donc du coût de l'alimentation animale) au cours de l'année 2012 ;
- une baisse des prix du lait depuis le début de l'année ;
- l'arrêt des restitutions européennes pour la filière volaille ;
- une crise de surproduction dans la filière « œufs ».

Par ailleurs, la diminution constante du niveau des productions (volailles et porcs, notamment) interroge.

Il faut impérativement mettre en œuvre les conditions d'un maintien de ces productions, dans le respect, certes, du cadre environnemental.

Il y va de l'avenir, à terme, de notre agriculture et de notre agroalimentaire.

Le 30 septembre dernier, le ministre délégué à l'agroalimentaire, monsieur Guillaume Garot, a lancé à Quimper la préparation d'un plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire de Bretagne. Ce plan est structuré en quatre axes : investir pour moderniser les outils de production ; monter en gamme grâce à l'innovation, de façon à dégager davantage de valeur ajoutée ; exporter plus, car nous avons face à nous un marché mondial ; renforcer la formation des salariés.

Reposant sur la mobilisation du Programme des investissements d'avenir, de crédits ministériels, de la Banque publique d'investissement et du Conseil régional, ce plan permettra de soutenir des projets concrets correspondant à 6 thématiques, dont, par exemple, la modernisation des bâtiments et le développement de la recherche et de

l'innovation.

Enfin, vous le savez, ce plan s'inscrit dans la démarche plus globale du « pacte d'avenir pour la région Bretagne », dont l'élaboration a été décidée lors de la réunion interministérielle du 16 octobre dernier, et qui sera finalisé avant la fin de l'année.

Le plan pour l'agriculture et l'agroalimentaire en sera un des trois piliers, avec les mesures d'urgence prises par le Gouvernement pour les entreprises et les salariés en difficulté, et l'accélération du contrat de plan État-Région.

Je voudrais conclure ces propos par une note plus optimiste.

Bien entendu, il faut prendre toute la mesure de la gravité de la situation de certaines entreprises et des salariés licenciés. Depuis deux ans et demi que je suis préfet du Morbihan, je n'ai eu de cesse que de regarder « en face » les difficultés économiques du département.

Pour autant, le Morbihan ne se résume pas à ces difficultés. Au contraire.

La réalité, c'est que ce département reste un territoire formidablement dynamique.

De nombreux projets économiques d'envergure y voient le jour.

J'ai pu le constater moi-même, lors d'inaugurations récentes : je pense à FENETREA à Beignon, à JOSSO au Roc Saint-André, par exemple.

Vous le savez : j'attache d'ailleurs une importance toute particulière à ce que l'État accompagne ceux qui portent ces projets, et j'ai créé pour cela des équipes dédiées, dont l'objectif est, au-delà des bouclages financiers, de permettre aux entrepreneurs de gagner du temps sur toutes les procédures administratives.

Je voudrais aussi souligner que plusieurs signaux sont passés au « vert » et nous permettent aujourd'hui de croire en un début de reprise dans le Morbihan :

- l'accroissement des investissements hors industries,
- l'accroissement des rentrées de TVA,
- la baisse sensible du chômage partiel,
- le léger repli des dossiers de difficultés financières déposés auprès des chambres consulaires et des tribunaux de commerce.

Ce constat a été unanimement partagé lors du dernier comité départemental de financement de l'économie (CDFE) - même si beaucoup de prudence s'impose encore – et le MEDEF a confirmé récemment dans la presse le passage au vert de plusieurs clignotants.

Enfin, je voudrais rappeler que, là où la déprise démographique se fait sentir dans de nombreux départements français, le Morbihan reste très attractif.

Sa population continue de croître, de plus de 15 % sur les vingt dernières années.

Ces tendances de fond m'amènent à être optimiste pour l'avenir du Morbihan, de ses communes, qui ont toujours su se réinventer et aller de l'avant.

L'Etat sera à vos côtés.

Je vous remercie.

Le Président :

Remerciements :

Je me dois d'adresser des remerciements :

- à la Mutuelle nationale territoriale, à la Banque fédérale mutualiste, au Conseil Général, aux Archives départementales, à la Fondation du Patrimoine ;
- aux élus et au personnel de Locminé, pour l'organisation de cette journée ;
- aux partenaires locaux bien sûr ;
- au personnel de l'Association des maires, toujours à votre disposition ;
- et aux journalistes pour la couverture de notre assemblée générale.

Un apéritif offert par la commune de Locminé va être servi dans l'entrée, avant de s'installer dans la salle d'à côté pour le déjeuner.

Pour des raisons techniques les échanges avec la salle ainsi que la signature avec la Fédération du Patrimoine de Bretagne n'ont pu être retranscrites.

Veillez nous en excuser